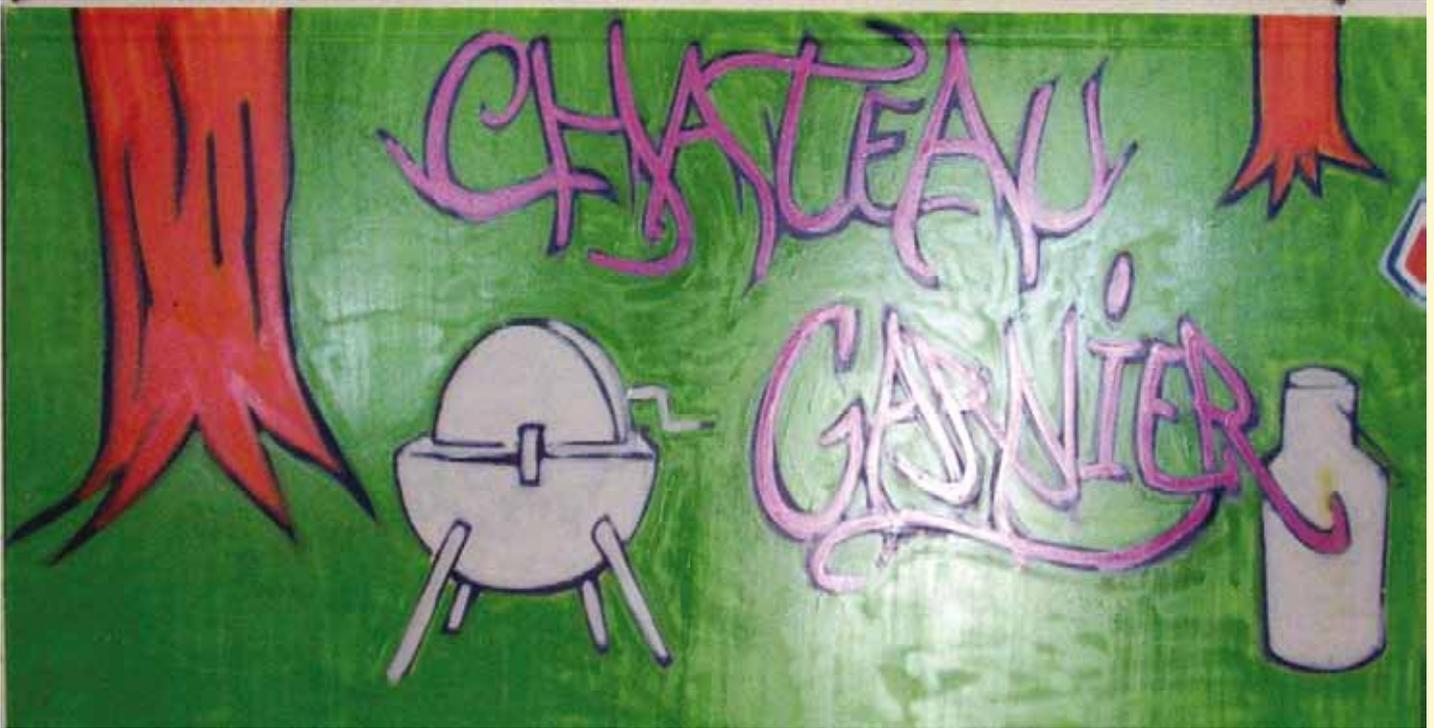




BULLETIN N° 18

Décembre 2011



**Château-Garnier,
Demain !**



Graffiti réalisés lors de la Foire de la Saint-Maurice

Le mot du Maire

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je viens vous présenter notre Bulletin Municipal qui se veut le reflet de la vie de notre Commune.

Dans cette 18 ème édition vous trouverez les rubriques traditionnelles et vous constaterez par vous-même que malgré la morosité de l'actualité et sur fond de crise notre Commune bouge et évolue sur l'impulsion de vos conseillers municipaux, des bénévoles du monde associatif, de nos artisans et commerçants et de vous tous. Vous constaterez que même s'il est de plus en plus difficile de trouver des moyens financiers suffisants, les réalisations ne manquent pas et j'en profite pour renouveler mes remerciements aux employés communaux pour la qualité, cette année encore, de leurs ré-

alisations notamment au niveau de la Salle de Fêtes .Sans leur savoir faire, nous n'aurions pas les moyens de tout réaliser.

Avant de vous laisser à la lecture de ce bulletin Municipal, je tiens à remercier l'ensemble du comité de rédaction pour l'excellence de leur travail et leur dévouement.

Cette année, la présence de Martine Roucher nous a manqué cruellement. Par son travail, sa disponibilité, son humour elle avait su s'intégrer pleinement dans notre comité de rédaction. Après avoir contribué jusqu'au bout à la 17 ème édition de notre bulletin, elle nous a quittés fin décembre 2010 après un digne et courageux combat contre la maladie. Nous tenions à lui rendre hommage et ce bulletin lui est dédié.

Nous avons également une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés cette année, parfois trop prématurément.

Nous avons eu le grand plaisir de compter cette année sept naissances. Félicitations aux heureux parents.

Sur cette note positive, le comité de rédaction vous souhaite une excellente année 2012 et vous donne rendez vous aux :

**Vœux de la Municipalité
le dimanche 8 janvier
à 10 h**

Bonne lecture à tous !!!

Vœux de la municipalité



Les vœux de la Municipalité se sont déroulés le 17 janvier 2011 devant un nombreux public.

Cette année, nous avons eu l'honneur de recevoir Mme Tricotel Sous-préfète, récemment affectée à la Sous-préfecture de Montmorillon, dont c'était une des premières visites dans une commune de l'arrondissement.

Sa présence nous a permis des échanges très intéressants notamment au sujet de la réforme territoriale et tout particulièrement celle de l'intercommunalité. Nous lui en som-



mes reconnaissant.

M. le Maire a évoqué les réalisations de 2010 et les projets pour 2011, rappelé l'excellent travail fourni par les bénévoles des différentes associations et leur dynamisme, accueilli les nouveaux habitants et a eu le plaisir de présenter M. et Mme Sernelier gérants du Multiservice-Dépôt de pain.

M. Lepercq, Conseiller Général, et M. Beaudiffier, Président de la Communauté de Communes du Pays Gencéen sont également intervenus

chacun dans son domaine de prédilection apportant des informations de premier ordre.

Après les traditionnels résultats du "Challenge illuminations", tous les participants se sont rassemblés au-



tour du verre de l'amitié préparé par la Municipalité et le délicieux buffet fort sympathiquement offert par M. et Mme Sernelier que nous remercions vivement.

Etat Civil

DECES

PAILLIER Bérangère née COCHET, le 13/01*
 LAURENT Jean, le 03/02
 LAFAIX Yvonne née HURTAULT, le 19/02*
 JACQUES Marie Madeleine née DAUGER, le 25/02
 BESNARD Paulette née SERREAU, le 05/03*
 GASTELLIER Marie Madeleine née BIGET, le 09/03*
 DUVERGER Marie Madeleine née DORLAC, le 10/03
 PATE Jocelyne née DELHAIE, le 17/03
 GAUTRON Germaine née VILLENEUVE, le 01/04*
 DUVERGER Eugénie née PORTEJOIE, le 11/04
 BERGER Yvonne née ROUSSEAU, le 12/05

BARRE Renée née AUMOND, le 21/05*
 BERNARD Chantal née PORTRON, le 12/06
 PARE Gilberte née FORTIN, le 29/06*
 YORSTON Alexander, le 12/07*
 BAUDET Claudette née CHARROUX, le 13/07
 PAINBLANC Georgette, le 29/08
 DENTEUR Jacqueline, le 02/09*
 BERNARD Augustine née VALADE, le 17/09
 COSTE Jeanne, le 21/09*
 THOMAS Pascale, le 20/09
 AUDE Guy, le 26/09
 BARROT Albertine née BERGEONNEAU, le 14/10
 MORINEAU Claude, le 16/10*
 BREHIER Marie née MARTIN, le 04/11*

MORILLON Jacqueline, le 09/11*
 ALASTRA Joseph, le 28/11
 JACQUES Alphonse, le 4/12

MARIAGES

NAÏLANI Ambdilhadi et
 ROUET Marion, le 16 juillet



NAISSANCES

BOUCHER FOUSSARD Léa, le 24 mai
 CHAIGNAULT Lilou, le 4 mars
 COUDIN Emmanuel, le 15 août
 GAUTHIER - MOINS Mathilde, le 19 octobre
 RICOLLEAU Antoine, le 26 juillet
 SALLE Charles-Edouard; le 18 novembre
 BARRE Lune, le 22 novembre



Horaires d'ouverture au public de la Mairie

	MATIN		APRES MIDI	
LUNDI	FERME		13H30	16H30
MARDI	8H00	12H00	13H30	16H30
MERCREDI	8H00	12H00	13H30	16H30
JEUDI	FERME AU PUBLIC		13H30	16H30
VENDREDI	8H00	12H00		
SAMEDI	1ER SAMEDI DU MOIS DE 9H00 A 11H30			

L'Agence Postale Communale

	MATIN	
LUNDI	10h00	12h15
MARDI	10h00	12h15
MERCREDI	10h00	12h15
JEUDI	10h00	12h15
VENDREDI	10h15	12h15
SAMEDI	9h00	11h30

Suite à une modification de logiciel et afin de faciliter la procédure de retrait sur les comptes postaux ,nous vous remercions de bien vouloir fournir tous les justificatifs nécessaires .

- Pour les CCP : le chéquier
- Pour l'épargne : le relevé de compte
- Pour tous retraits : une pièce d'identité valide.

EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE, AUCUNE OPERATION NE PEUT AVOIR LIEU .

Le secrétaire de mairie, marie sa fille

Michel ROUET, secrétaire de mairie depuis plus de 25, ans, a marié sa fille à la mairie de notre commune, le 16 juillet 2011.

Comme pour une grande partie de juillet, le soleil était absent, et malheureusement la pluie a arrosé copieusement les jeunes mariés et leurs invités au moment de la photo. Mais « mariage pluvieux, mariage

heureux » ...

C'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillons ce nouveau couple sur notre commune puisqu'ils sont devenus propriétaires d'une maison, actuellement en restauration à « Couture ». Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur .



Les illuminations

Traditionnellement, les Castelgarnié-rois prennent plaisir à décorer les abords de leur habitation de scintillantes couleurs afin de marquer les fêtes de fin d'année.

Les rues de notre petit bourg sont également toutes lumineuses.

La municipalité a fait l'achat de nouveaux motifs qui ont été installés rue de l'ancienne poste, au lotissement de la Barrière, du plan d'eau ainsi que rue des violettes. Le montant de cette dépense s'élève à 3 128,66 € TTC installation comprise.

Ceux existants ont pu être reportés à des endroits non servis jusqu'à

maintenant. Nous remercions cette année encore le Club de l'Amitié qui en quelques après midi, aidé de bénévoles intéressés et en collaboration avec les employés municipaux, a réalisé des décorations mises sur des branches pour décorer nos rues, ponts et les petits coins sympathiques.

Le challenge des illuminations a donc été renouvelé pour 2011 et le résultat sera donné lors des vœux 2012.

Les gagnants 2010 composeront le jury, faisant l'évaluation comme

toujours entre Noël et le jour de l'An. Ce jury s'établit donc comme suit :

Illumination de nuit :

Mr et Mme SALLE Mr

Mr et Mme RIGOLLET

Mr et Mme SAUZE

Mme TOURON Christiane

Décor de jour :

Mr et Mme CHEVAIS Gérard

Melle MOINEAUD Sylvie et Mr LEO-NARDI Franck

Mme GAUTHIER Marguerite

Mme BAUDET Valérie.

La Foire de la Saint Maurice

Notre traditionnelle Foire de la Saint Maurice s'est déroulée le dimanche 25 septembre 2011 sous un soleil radieux qui a bien concouru au succès de cette 16^{ème} édition.

Les 65 exposants, dont un nombre important de fidèles participants, étaient en majorité originaires de la région POITOU-CHARENTES, les autres étant issus des régions : Limousin, Centre et Pays de Loire.

Par contre cette année nous avons constaté une augmentation de la participation des vide-greniers.

Les visiteurs, en nombre très supérieur par rapport à 2010 entre autre, ont pu apprécier les prestations de nos artistes, artisans et commer-

çants qui ont su captiver leur attention, tant sur le plan des commentaires que sur le plan visuel.

L'animation artistique a été assurée cette année de manière remarquable par les artistes de graffiti ainsi que par les Majorettes de Couhé.

Nos amis les baudets du Poitou ont également contribué avec la fête foraine à égayer cette 16^{ème} édition.

La nouveauté sur le plan restauration était cette année la création d'un déjeuner « barbecue » qui a semblé satisfaire un grand nombre de convives.

Nos animations traditionnelles telles que la bernache, la souscription et

le jambon ont également connu un très grand succès.

Nous ne voudrions pas terminer ces quelques lignes sans remercier chaleureusement, au nom du COMITE DES FETES et de LA MUNICIPALITE, tous les bénévoles associatifs ou non, les jeunes, nombreux cette année, qui ont été à l'origine du succès de notre foire.



Vœux de la rêverie

Comme chaque année début janvier, Monsieur le Maire accompagné des membres de la Municipalité et du CCAS, se sont rendus à la Rêverie afin de présenter aux résidents leurs vœux pour l'année 2011.



Monsieur le Maire a rappelé l'importance de cet établissement dans no-

tre commune, tant au point de vue emploi, et confort apporté en priorité à ses habitants qui sont dans l'impossibilité de rester à leur domicile. La Chorale, comme chaque année, a animé avec brio cet après midi récréatif. Mr RESSEGAND Jean-Marie a mis de l'ambiance en racontant un monologue en patois civraisien .



Un goûter offert par la rêverie a clôturé cette sympathique réunion. Le CCAS comme chaque année a offert aux résidents un ballotin de chocolats afin de leur témoigner notre sympathie.



La Commune compte une nouvelle centenaire !

Mme LELONG Elisabeth née GRUGEAU le 3 décembre 1911 dans la commune de Joussé, s'est mariée le 15 novembre 1933 dans cette commune à Monsieur LELONG Lucien. Madame LELONG a vécu sur notre commune au Lieu Dit « Boisneau » depuis son mariage en tant que femme d'exploitant agricole auprès de son mari.

A la retraite de Mr LELONG en 1964, ils sont venus résider « 1 rue de l'ancienne poste à Château Garnier ».

Mr LELONG est décédé le 14 novem-

bre 1989.

Deux enfants sont nés de cette union, tous les deux résident sur notre commune, Messieurs LELONG Hubert et Gilles, 6 petits-enfants et 8 arrière-petits enfants viennent compléter cette famille.

Malgré ses 100 ans, Mme LELONG n'est pas la doyenne de Château Garnier puisque Mme POITEVIN Marie Louise a 103 ans passés du 27 mai 2011. Ayant des difficultés à rester seule, Mme Lelong vit à la maison de retraite « La Rêverie »

depuis plus d'une dizaine d'années où elle coule des jours paisibles entourée de ses enfants.

Monsieur AUDOUX maire de la commune, accompagné de ses adjoints s'est rendu à la salle des fêtes le 3 décembre 2011 pour lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Des fleurs et des chocolats lui ont été offerts pour lui témoigner leur sympathie.

Bon anniversaire Madame LELONG !



Il convient de noter également que la Rêverie compte depuis le 17 décembre une nouvelle centenaire en la personne de Mme BOURDIN Georgette. Cet événement postérieur au bouclage de ce bulletin, nous le relaterons dans le prochain numéro.

BRAVO Nicolas !!!

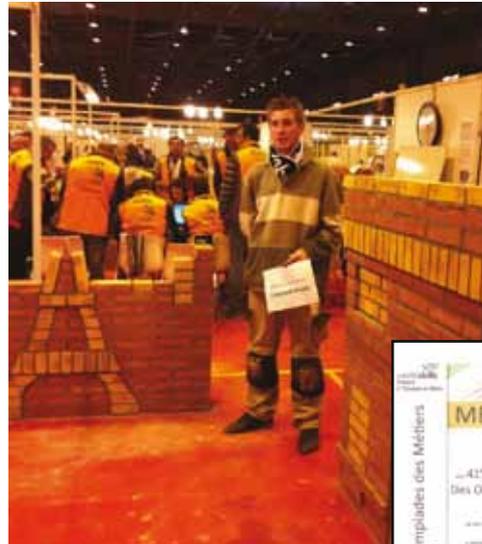
Nicolas CAMELAIN né le 26 juillet 1991 est en apprentissage de 6^{ème} année de maçonnerie chez Jacques HEBRAS à Château Garnier.

En 2010 il a passé son Brevet Professionnel de Maçon et a été classé major de sa promo. En simultanément, il a concouru aux Olympiades des métiers où il a terminé 1^{er} de la région Poitou-Charentes,

De ce fait il a été sélectionné pour les concours nationaux (ouverts aux jeunes ouvriers de moins de 23 ans) comme représentant de la Région. Ayant terminé 18^{ème}, il a été récompensé par un diplôme et une médaille d'or. Ces diplômes lui offrent la possibilité de devenir chef d'entreprise.

Bravo Nicolas, continue, tu as du talent et du mérite.

Toutes nos félicitations aussi à l'Entreprise HEBRAS Jacques qui l'a formé. Un bel exemple pour nos jeunes !



Les Olympiens du bâtiment honorés. Les onze meilleurs jeunes professionnels du bâtiment.

La médaille de la famille française

Le 29/05/2011 la médaille d'argent de la Famille française a été remise à Mme Touron Christiane.

Cette distinction date du début du XX^e siècle, après la première guerre mondiale.

Elle a été mise en place pour saluer les mères françaises ayant dignement élevé plusieurs enfants. Pour le législateur, « nombreux » signifie à partir de quatre et au-delà.

Aussi en ce qui concerne Mme Touron avec 6 enfants cette distinction est hautement méritée .

Née le 28 décembre 1934 à la Lionnière de Château Garnier Mme Touron s'est mariée le 21 avril 1956 toujours à Château Garnier avec M TOURON Marcel.

6 enfants sont nés de son mariage avec Marcel :

- Lysiane
- Guylaine
- Patrick
- Patricia
- Jean Michel
- Maryline

Mme Touron a également la joie d'avoir 10 petits-enfants et 4 arrière-petits enfants.

Le Conseil Municipal a un profond respect pour ce que Mme Touron a su réaliser : élever dignement 6 enfants ce n'est pas rien !!!

En présence du Conseil Municipal, des membres du CCAS, du représentant de l'UDAF et de sa famille, M. le maire a au nom de la République française décerné la médaille d'argent de la famille française à Mme Touron en hommage à son mérite et en témoignage de la reconnaissance de la nation.



Réunions du Conseil Municipal

REUNION DU 17 DECEMBRE 2010

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DU MATERIEL AU 1^{ER} JANVIER 2011

Objet de la location	Tarifs avec chauffage 2011	Tarifs sans chauffage 2011
Loto, conc de belote, tarot jeux de société (sans repas)		
- Association commune	54€	36€
- Association hors commune	64€	46€
Bal, banquet, repas		
- association de la commune	66€	46€
- habitant de la commune	128€	102€
- habitant ou association hors commune	172€	145€
Réunion, vin d'honneur		
- association de la commune	17€	10€
- habitant de la commune	54€	41€
- habitant ou association hors commune	89€	67€
Mariage ou autre (2 journées)		
- habitant de la commune	212€	166€
- habitant ou association hors commune	258€	208€
MATERIEL	Commune	Hors commune
Table	1.25	1.30
Chaise	0.25	0.30

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT 2011

Objet de la location	Tarifs 2011
Réunion association communale	10 €
Réunion association extérieure à la commune	38 €
Repas froid, séance récréative habitant ou asso de la commune	51 €
Repas froid, séance récréative habitant ou asso hors commune	63 €

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE ET DES CASES DE COLUMBARIUM pour 2011 : Un tiers des recettes provenant de la vente des concessions ou cases de columbarium sera versé au CCAS.

- concession perpétuelle : 290€ le m²
- concession cinquantenaire : 105€ le m²
- concession trentenaire : 43€ le m²
- concession temporaire : 21€ le m²
- case de columbarium : 425€ pour 30 ans.

TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR 2011

Redevance fixe annuelle : 69€ HT (cette redevance sera payable semes-

triellement). Redevance par m³ d'eau consommée : 0.63€ HT.

MOTION CONTRE LA FERMETURE ANNONCEE DE LA SECTION DE BTS CGO AU LYCEE ANDRE THEURIET DE CIVRAY : Le Conseil Municipal se prononce contre la fermeture annoncée de la section de BTS CGO au lycée André Theuriet de Civray.

TRAVAUX AU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire effectuer les travaux suivants par Monsieur LEGRU : gainage de la cheminée pour 1475.56€, pose d'une VMC pour 603.99€ et pose de laine

de verre sur la partie séjour pour 369.27€

TOUR DE TABLE

Les cartons ne sont plus ramassés avec les sacs jaunes mais doivent être mis à la déchetterie

Pour éviter le collage des affiches directement sur les murs de la salle des fêtes, est envisagée l'installation d'un panneau d'affichage dans la salle et un au bar.

Le projet d'enfouissement des réseaux place de l'Europe et Rue de la Poste semble pouvoir bénéficier d'un programme FACE C 2014.

Réunions du Conseil Municipal

REUNION DU 21 JANVIER 2011

TRAVAUX DE REPARATION DE LA SALLE DES FETES CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Pour les travaux consécutifs aux dégâts provoqués par la sécheresse, la STE DL STRUCTURES est retenue pour la rédaction des pièces écrites (CCTP), l'appel d'offres, l'analyse des offres pour un montant de 1495€ TTC.

CONTRATS DE GESTION ET D'ENTRETIEN DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE : Le contrat de Gestion qui a pour but de réaliser une télé surveillance périodique afin de limiter au maximum les risques d'incident, et le contrat d'entretien consistant en une visite annuelle d'entretien et de vérification des matériels seront signés avec la STE BOUTINEAU pour un montant annuel de 350€ HT chacun..

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AIDE ALIMENTAIRE DE GENCAY » : Le Conseil Municipal, considérant que cette association œuvre beaucoup pour la population défavorisée de la commune, décide de lui attribuer une subvention de 100 € pour l'année 2011.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CROIX ROUGE FRANÇAISE, Délégation Locale du Pays Civraisien » : Le Conseil Municipal, considérant l'utilité de cette association dans le secteur, lui attribue une subvention de 50€ pour l'année 2011.

DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX POUR LE BATIMENT DE STOCKAGE DES PLAQUETTES DE BOIS ET LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE : la durée d'amortissement du bâtiment de stockage de plaquettes et de la centrale photovoltaïque est fixée à 50 ans.

LOCATION DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT » POUR OBSEQUES CIVILES : Pour des obsèques civiles, la salle

REUNION DU 25 FEVRIER 2011

VENTE DU LOT N° 4 LOTISSEMENT DES BOIS DE LA BARRIERE : Le Conseil Municipal, fixe le prix de vente de ce terrain à 12402.88€ TTC soit 9.04€ le m² TTC et décide que les frais d'acte

« SEMAILLES AU VENT » pourra être mise à disposition des familles, moyennant une participation aux frais de fonctionnement de 38€.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES Place du Champ de Foire et Rue de l'Ancienne Poste : Pour la 1^{ère} tranche (Place du Champ de Foire), le montant des travaux à réaliser a été estimé à 11600€, entièrement subventionné par le SIEEDV et le FACE. Une première estimation du coût du chantier éclairage public s'élève à 46000€ HT et à 37200€ HT pour les réseaux de télécommunications.

Pour la 2^{ème} tranche (Rue de l'Ancienne Poste), le montant des travaux à réaliser a été estimé à 59900€, entièrement subventionné par le SIEEDV et le FACE. Une première estimation du coût du chantier éclairage public s'élève à 24000€ HT et à 20000€ HT pour les réseaux de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré maintient la candidature de la commune de Château-Garnier au programme FACE C pour les tranche 1 (place du Champ de Foire) et tranche 2 (Rue de l'Ancienne Poste) concernant l'enfouissement des réseaux électriques et s'engage à réaliser en parallèle de l'enfouissement des réseaux électriques, l'enfouissement des réseaux de télécommunications et d'éclairage public.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT – PROGRAMMATION 2010 : Un dossier de demande de subvention, au titre de la DGE et concernant des travaux de voirie communale pour un coût estimatif de 101150€ HT avait été déposé en 2010. Le conseil municipal demande que soit maintenu pour l'attribution d'une subvention en 2011, le dossier déposé en 2010 concernant une demande de subvention DGE pour des travaux de voirie communale estimés à

seront à la charge de l'acquéreur.

POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN Augmentation de la durée de travail : Le Conseil Municipal, décide d'augmenter la durée de travail pour le poste d'agent d'entretien occupé par Mme LAVAGNE (actuellement 26 heures par semaine) à 29.5 heures par semaine à

101150€ HT).

CREATION D'UN POSTE DE C.A.E : Création d'un poste de C.A.E à raison de 24H/semaine à compter du 1^{er} mars 2011. Ce contrat de 6 mois pourra être renouvelé deux fois. La personne recrutée aura pour tâches : l'aide à l'entretien des espaces verts, des bâtiments et pourra être amenée à effectuer du transport scolaire. communale, après formation par les services municipaux.

FORMATION A L'UTILISATION DES DEFIBRILLATEURS : Une cinquantaine de personnes ont participé ou vont participer à la formation à l'utilisation des défibrillateurs.

La commune participera à hauteur de 10€ pour la formation DAE, les 8 € restants étant à la charge des participants ou des associations concernées. Pour le montant restant à la charge des particuliers ou associations, des titres de recette seront émis. La commune prendra intégralement en charge la formation des employés communaux.

TOUR DE TABLE

Un devis pour la couverture du garage de la poste a été demandé. En attendant les fissures seront bouchées au silicone par les employés communaux. Une serrure à carte a été posée à la grille de la déchetterie. Les cartes seront distribuées gratuitement aux habitants prochainement.

Il a été constaté que le papier hygiénique et les sacs poubelles disparaissent dans les toilettes publiques et certainement dans les toilettes de l'école. Des verrous seront posés.

Possibilité de reprendre un contrat CAE aidé à 80% et éventuellement créer un poste pour les remplacements à l'agence postale et pour faire quelques

compter du 1^{er} avril 2011.

TARIFS POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA MAISON DE RETRAITE PRIVEE « LA REVERIE » au 1^{er} AVRIL 2011 : abonnement mensuel pour la commune : 531.09€ HT.

Réunions de Conseil Municipal

Abonnement mensuel pour « La Réverie » : 796.64€ HT. Prix du kilowatt : 0.054 € HT.

REPARATION DE LA SALLE DES FETES SUITE A LA SECHERESSE DE 2005 : La SARL HEBRAS Jacques qui est la moins disante est retenue pour ces travaux estimés à 104073€ TTC.

NON REVERSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE A M. PICARD : Le remplissage de la cuve de fioul par la commune a coûté 1023.25€ et le dépôt de garantie versé par M. PICARD était de 490€. M. PICARD devra rembourser la différence entre le coût de remplissage de la cuve à fioul et le montant du dépôt de garantie non restitué soit 533.25€

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT relative à l'accueil de loisirs périscolaire : La convention avec la CAF de la Vienne qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service accueil de loisirs périscolaires sera renouvelée.

REUNION DU 25 MARS 2011

CHOIX DU FEU D'ARTIFICE POUR LE 14 JUILLET : Le feu sera acheté à la Sté BREZAC : coût 2500€ TTC, compris la prise en charge du tir par un technicien.

REMBOURSEMENT DES CHARGES DE CHAUFFAGE PAR LES LOCATAIRES : Le prix du KW passe de 0.097€ à 0,099 € à compter du 1^{er} juin 2011.

REMBOURSEMENT DES CHARGES DE CHAUFFAGE PAR LE SECTEUR PASTORAL POUR LE CHAUFFAGE DE L'EGLISE :

Le prix du KW passe de 0.058€ à 0,060 € à compter du 1^{er} juin 2011.

PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT AU TITRE DE 2011 : Une participation de 100€ est accordée à l'Association FSL 86 destiné à accorder des aides financières, sous forme de prêts ou de secours, à des ménages en situation de précarité, pour leur permettre soit d'accéder à un logement locatif, soit d'apurer une dette de loyer et prévenir ainsi une procédure d'expulsion.

REPLACEMENT DES EXTINCTEURS DEFECTUEUX OU PERIMES

Les 10 extincteurs périmés (1 poudre ABC 6kg, 1 poudre ABC 9kg, 1 poudre ABC 2kg et 7 eau pulvérisée 6litres) seront remplacés par les Ets VIAUD pour un montant de 695.20€

CHANGEMENT DES OUVERTURES A LA SALLE SEMAILLES AU VENT ET A LA CANTINE ET ISOLATION DES MURS

Le devis pour la salle « Semailles au Vent » s'élève à 17371.16€ TTC et celui pour la cantine s'élève à 25622.53€ TTC soit un total de 42993.69€ TTC. Les subventions suivantes sont demandées : subvention du département égale à 25 % du montant hors taxes des travaux et subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux égale à 28% du montant des travaux HT.

EMPLOI DE PERSONNEL PAR L'INTERMEDIAIRE DE L'ASSOCIATION PLURISERVICES

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

Une subvention de fonctionnement de 300€ pour l'année 2011 est accordée à l'ADMR de GENCAY.

Une subvention de fonctionnement de 100€ pour l'année 2011 est accordée à l'Association pour la promotion de la lecture dans la Vienne qui apporte son soutien à la bibliothèque

CARTE SCOLAIRE : Les parents qui souhaitent scolariser leurs enfants au collège de Charroux restent libres de le faire, sachant qu'il n'y a pas de ramassage scolaire sur notre commune pour Charroux.

POSE D'UN COMPTEUR D'EAU AU MONUMENT AUX MORTS : Le compteur situé sur la place de l'Europe va être déposé et un autre compteur sera installé au Monument aux Morts pour permettre l'arrosage des plantations. Le coût est de 831.24€ TTC

MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE DU STADE : La proposition de SOREGIES pour la maintenance de l'éclairage du stade pour un coût de 3380.87 € par an n'est pas retenue.

Le Maire est autorisé à faire appel à l'Association PLURISERVICES, en cas de besoin.

TOUR DE TABLE

Mise en accessibilité : une réunion va avoir lieu le 25 février. Le coût pour la commune est pour le moment estimé à 110000€. Le Syndicat de Pays pourrait solliciter des subventions pour les communes.

Certains chemins vont être empierrés avec l'aide des riverains.



TOUR DE TABLE

L'étude sur l'accessibilité sera revue suite à la réunion du 25 février

L'ACCA souhaiterait avoir un local pour la découpe du gibier. Une servitude de la grange située place de l'Ancien Hôtel des voyageurs pourrait leur être attribuée après travaux.

Problème de chenilles dans les plantations de sapins. Après consultation de l'ONF, il semble qu'aucune solution ne soit envisageable.



Réunions du Conseil Municipal

REUNION DU 15 AVRIL 2011

VOTES DES TAUX D'IMPOSITION 2011

: Les taux de référence de 2010 sont reconduits, soit : taxe d'habitation : 15.47%, taxe foncière (bâti) : 12.37%, taxe foncière (non bâti) : 25.30%, CFE : 16.16%. L'application de ces taux assure un produit de 123723€.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : Pour palier aux difficultés financières, notamment dues aux dettes de repas de certaines familles, sera attribuée pour 2011, une subvention de 3000€ à la cantine scolaire, dont 1500€ à verser en avril et 1500€ à verser en juillet. Cette subvention sera reconduite chaque année. La moitié sera versée en février et l'autre moitié en juillet.

Une subvention de 150€ est attribuée à la Chorale de Château-Garnier « Le Routin d'Aigail » qui se produit gratuitement pour les manifestations qui ont lieu dans la commune (notamment 8 mai et 11 novembre) et

doit faire face à des dépenses, notamment le paiement de son assurance et de son adhésion au Comité des fêtes.

VENTE DU LOT 4 DU LOTISSEMENT DES BOIS DE LA BARRIERE : Ce lot sera vendu à Melle BOURRIAUX Karine et M. COLIN Alexandre pour un montant TTC de 12402.88. Les frais afférents à cette vente seront à la charge des acquéreurs

VOTE DES BUDGETS, COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION : Les comptes et budgets sont votés à l'unanimité des membres présents.

DEVENIR DU CINEMA DE GENÇAY : Le projet de création d'un complexe cinématographique à Fontaine Le Comte risque de compromettre la viabilité du cinéma de Gençay. Le Conseil Municipal, souhaite que la diffusion de nouveaux films au cinéma de Gençay puisse être faite dans les meilleurs délais comme actuellement.

AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE GRANGE EN FACE DU POINT SANTE : Actuellement, un toit est mis à disposi-

tion de Mme THOMAS qui occupe le logement au dessus du point santé. L'ACCA, qui a besoin d'un local pour la découpe du gibier, propose de nettoyer et restaurer les autres toits. Du matériel sera mis à la disposition de l'ACCA pour le nettoyage, les fenêtres et les portes seraient payées par la commune, ainsi que l'installation d'un compteur d'eau.

TOUR DE TABLE

Le budget du SIMER étant équilibré, il ne sera pas demandé de participation aux communes.

Des panneaux pour indiquer le multi-service vont être commandés. Ils seront de la même couleur que les lampadaires.

Une lame de parquet est cassée dans la salle de restaurant.

Le panneau indiquant la défense incendie au pont de la route de Sommières est cassé.

REUNION DU 20 MAI 2011

DEMANDE COLLECTIVE DE DEGREVEMENT D'IMPOTS SUR LE FONCIER NON BATI POUR PERTES DE RECOLTES SUR PRAIRIES SUITE A LA SECHERESSE 2010 : Une demande collective de dégrèvement d'impôts sur le foncier non bâti pour les agriculteurs concernés par les pertes de récoltes sur prairies suite à la sécheresse de 2010 va être demandée.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE : Sera renouvelée auprès du Crédit Agricole l'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de deux cent mille euros (200000 €) destinée à payer les travaux et acquisitions pour lesquels les subventions accordées ne sont pas versées. Le maire est invité à cet effet à signer la nouvelle convention aux conditions suivantes : durée : 1 an, taux : Euribor 3 mois moyenné + 0.75%, commission d'engagement : Néant

ACHAT DE DICTIONNAIRES FRANÇAIS-ANGLAIS POUR LES ENFANTS QUI

PARTENT AU COLLEGE : Jusqu'alors, la commune offrait des dictionnaires de français, ce qui faisait double emploi avec celui offert par le Conseil Général. Le Conseil Municipal, propose l'achat à la Sté FUTURODIFF, de 5 dictionnaires Français-Anglais au prix unitaire de 14.90€ pour les enfants qui partent au collège.

ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS CIVRAISIEN : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif à la demande de création de 9 zones de développement de l'éolien (ZDE), sollicitées par le Président du Syndicat Mixte du Pays Civraisien, sur les territoires de la communauté de communes du Civraisien, du Pays Charlois, du Pays Gencéen et de la Région de Couhé. Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier relatif à la ZDE sur le territoire du Pays Civraisien, émet, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable au projet présenté.

PLAINTÉ DE MME DECLERCQ POUR LOGEMENT INDECENT : Monsieur le

Maire informe le Conseil municipal, que Mme DECLERCQ a déposé plainte pour logement indécet. L'audience au tribunal doit avoir lieu le 10 juin. L'avocat chargé de défendre la commune est Maître BRUGIERE.

TOUR DE TABLE

Parallèlement aux travaux de consolidation de la salle des fêtes, l'aménagement du carrefour est également prévu : un bac à fleurs sera construit à côté du STOP de chez Mme SEINE.

Mettre une plaque à la serrure de la déchetterie pour qu'il ne soit plus possible de passer la main à travers le grillage pour ouvrir la grille sans la carte.

Faire un mot aux membres des associations qui se stationnent mal dans la rue Maisonny.

Réunions de Conseil Municipal

REUNION DU 24 JUIN 2011

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL PROPOSITION D'ADHESION DU SEA SUD VIENNE AU SIVEER : Le Maire rappelle la proposition du Préfet qui consiste à faire adhérer le SEA SUD VIENNE au SIVEER, et qu'à défaut d'avis émis dans les 3 mois à réception du projet, celui-ci sera réputé favorable. Le SEA SUD VIENNE, lors de sa réunion du Comité Syndical en date du 17 juin 2011 a émis un avis défavorable à l'adhésion au SIVEER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'émettre un avis défavorable à l'adhésion du SEA SUD VIENNE au SIVEER

ETUDE DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG : Le coût prévisionnel de l'étude diagnostic de l'assainissement collectif du bourg s'élève à 35.950€ HT.

Le financement pour cette étude pourrait être le suivant : subvention du Conseil Général (10%) : 3.595€, subvention de l'Agence de l'Eau (50%) : 17.975€, autofinancement : 14.380€.

SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE ET ECHANGES CULTURELS DE CHATEAU-GARNIER : Pour aider au financement de l'échange avec la ville jumelée d'Amoneburg, la ville italienne de TUORO SUL TRASIMENO et la ville autrichienne de TRAGWEIN, qui aura lieu en Allemagne du 9 au 15 juillet, une subvention de 600€ est attribuée au Comi-

té de Jumelage et Echanges Culturels.

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - REGROUPEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES : Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet souhaite le regroupement des communautés de Communes « de Civray », « de la Région de Couhé », « du Pays Charlois » et « du Pays Gencéen ».

Le Conseil Municipal indique qu'il aurait préféré un maintien de la situation actuelle, puisque les compétences et le fonctionnement de la communauté de communes du Pays Gencéen donne entière satisfaction et souhaite que le délai de réflexion donné aux communes soit allongé, afin de connaître, avant décision, toutes les incidences financières, et disposer de simulations fiables,

Si, toutefois, une fusion des quatre communautés s'avère nécessaire, le Conseil Municipal souhaite que toutes les communes de la communauté de communes du Pays Gencéen soient adhérentes à la nouvelle communauté, et conserver comme actuellement : la gestion du ramassage des ordures ménagères, des déchetteries ainsi que la valorisation des déchets, le transport scolaire et les sorties pédagogiques, les fournitures scolaires, l'informatique des écoles et des mairies, les fonds de concours pour l'entretien de la voirie, bâtiments et espaces publics et refuse : une gestion centralisée source de dépenses, la gestion des EHPAD et foyers

logements et la gestion d'équipements touristiques.

SIGNALÉTIQUE DANS LE BOURG : Les panneaux pour le multiservice et la maison médicale vont être posés prochainement. Pour le reste de la signalétique, l'étude par la commission est en cours.

DEMANDE DE M. FOUSSIER POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU PETIT BRIZARD AU CR DE LA MORNIERE et VENTE A LA COMMUNE DU CHEMIN PRIVE DESSERVANT LA MAISON DE SES PARENTS : Le dossier est à l'étude, le Conseil réfléchit sur la pertinence de cette vente qui nécessitera une enquête publique. Si le projet se réalise, il ne pourra pas y avoir échange mais vente.

DEMANDE DE M. ET MME JANIN POUR TRANFERER LE LOGEMENT DANS LA PARTIE HOTEL : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier de M. & Mme JANIN souhaite un temps de réflexion pour le premier point (fermeture de l'hôtel) et demande au Maire de contacter le service juridique de Vienne-Services pour connaître la faisabilité de ce projet. Concernant l'augmentation du loyer de la partie Hôtel Restaurant, elle sera appliquée conformément à la délibération du 17 juin 2010 (la réduction du loyer se termine le 30 juin 2011).

TRAVAUX A LA SALLE DES FETES : Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les travaux nécessaires et notamment à faire poser une rambarde

REUNION DU 5 AOUT 2011

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : Une subvention de fonctionnement de 2350€ est attribuée à l'Union Sportive Castelgarniéroise pour aider notamment au paiement des frais d'électricité occasionnés par les matches en nocturne

Une subvention de fonctionnement de 100 € est attribuée à l'A.P.E.F. de Gençay. Une subvention de 100€ est attribuée à l'Association « Prévention Routière », Comité Départemental de la Vienne pour ses actions menées au sein de l'école.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE FUSION DES COMMU-

NAUTES DE COMMUNES : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de schéma de coopération intercommunale a été présenté lors de la réunion du 24 juin 2011.

Au cours de cette réunion, le Conseil Municipal a indiqué qu'il préférerait un maintien de la situation actuelle qui donne entière satisfaction et souhaitait que le délai de réflexion soit allongé, afin de connaître avant décision, toutes les incidences financières et disposer de simulations fiables.

D'autre part, si la fusion des 4 communautés s'avérait nécessaire, le Conseil Municipal souhaitait : que toutes les communes de la communauté de communes du Pays Gencéen soient adhérentes à la nouvelle communauté, con-

server comme actuellement la gestion du ramassage des ordures ménagères, des déchetteries ainsi que la valorisation des déchets; le transport scolaire et les sorties pédagogiques; les fournitures scolaires, l'informatique des écoles et des mairies; les fonds de concours pour l'entretien de la voirie, bâtiments et espaces publics.

Le Conseil Municipal refuse : une gestion centralisée source de dépenses, la gestion des EHPAD et foyers logements, la gestion d'équipements touristiques. Après avoir présenté les compte-rendus des différentes réunions relatives à ce projet de fusion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis sur le projet de schéma départemental.

Réunions du Conseil Municipal

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et notamment son article 35, qui fixe les objectifs et les orientations qui doivent servir de base à l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale, établis comme suit :

- Constituer des EPCI à fiscalité propre d'au moins 5000 habitants ;
- Améliorer la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre par rapport au périmètre des unités urbaines (au sens de l'INSEE) ; des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ;
- Accroître la solidarité financière ;
- Réduire le nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes ;
- Transférer les compétences exercées par les syndicats à un EPCI à fiscalité propre. Rationaliser les structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable. Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne soumis à concertation présentée le 2 mai 2011 par le Préfet de la Vienne et soumis pour avis aux communes, Etablissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes : **Considérant** que la Communauté de Communes du Pays Gencéen regroupe 7189 habitants ; **Considérant** la croissance démographique soutenue et continue + 17% de 1998 à 2008 pour + 15% dans le département ; **Considérant** au regard de l'exigence de la loi qui vise la cohérence des bassins de vie, notion qui se définit au sens de l'INSEE comme le « *plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi* », que le C.C du Pays Gencéen constitue un bassin de vie. Cela est clairement démontré dans une étude récente de l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire réalisée à la demande conjointe de la Poste, de l'Association des Maires et du Conseil Général, alors que le Pays Civraisien est constitué de plusieurs bassins de vie très différents les uns des autres ; **Considérant** le manque de prévisions financières précises relatives à la fusion de quatre communautés de communes ; **Considérant** que les compétences transférées par les communes à la communauté (2 compétences obli-

gatoires + 3 compétences optionnelles + 9 compétences facultatives) excèdent largement le minimum prévu par la loi (2 compétences obligatoires + une compétence optionnelle), que le coefficient d'intégration fiscale (0.42) est très supérieur à la moyenne départementale (0.32) ; **Considérant** qu'aucune réflexion sérieuse ne peut être menée en quelques semaines pour un projet de cette importance, que l'avenir de nos personnels n'est qu'à peine abordé par la loi ; Le conseil municipal après en avoir délibéré : **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il est présenté. (Voté à l'unanimité des membres présents).

DEMANDE QUE LES NEUF COMMUNES CONSTITUANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENCEEEN RESSENT UNIES (Voté à l'unanimité des membres présents).

DEMANDE LE MAINTIEN DU PERIMETRE ACTUEL de la communauté de communes du Pays Gencéen, celui-ci répondant en tous points aux objectifs et aux orientations de la loi. (Voté à l'unanimité des membres présents).

AVIS SUR LA FUSION DES SYNDICATS DE RIVIERES : Monsieur le Préfet propose 5 syndicats de rivières sur le département, soit 1 par grand bassin versant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition faite par le Syndicat Mixte du Clain Sud et la note sur laquelle cette proposition s'appuie en vue de créer deux syndicats sur le bassin du Clain.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreux bâtiments présentent des fissures importantes dans les sols et les murs et que ces dégâts semblent être liés à la sécheresse de 2010. Après examen des dossiers présentés, le Conseil Municipal, sollicite auprès de Monsieur le Préfet, le classement de la commune de Château-Garnier en zone sinistrée suite à la sécheresse de 2010.

ADOPTION DU PLAN D'ACCESSIBILITE : Le Conseil Municipal approuve le rapport établi par le Bureau VERITAS concernant le diagnostic accessibilité voirie et espaces publics, note que

certains travaux ont déjà été effectués depuis l'établissement de ce rapport et décide que les autres travaux prévus au rapport seront effectués progressivement jusqu'au 31 décembre 2014.

DEMANDE DE MIROIR AU CROISEMENT DES CD 25 ET CD 36 : Monsieur TOSTEVIN souhaiterait qu'un miroir soit installé pour sécuriser la sortie sur la parcelle BO 138. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne voit aucune objection à la pose d'un miroir. Toutefois, s'agissant d'un passage privé, l'achat et la pose de ce miroir incomberont au demandeur.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : La subvention DGE sollicitée en 2010 pour des travaux de renforcement de voirie d'un montant estimé à 101150€ n'a pas été attribuée et de ce fait, les travaux de remise en état d'une partie de la VC 5 dite « Route de Petelièvre » n'ont pu être effectués. Une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire va être sollicitée pour ces travaux qui pourraient être effectués en 2012.

TOUR DE TABLE

Rentrée scolaire : école primaire : deux institutrices sont nommées en remplacement de Mmes DERAET Stéphanie et Michèle LAVILLE. Le transport scolaire sera assuré cette année par l'Entreprise MARTIN de Montmorillon.

Collège : les parents de la commune peuvent désormais inscrire leurs enfants au Collège de Gençay ou de Charroux.

Un dossier pour l'achat de matériel de voirie est à l'étude à la Communauté de Communes. Le coût du matériel serait de l'ordre de 270000€ et il serait entièrement géré par la Communauté, le prix des fournitures restant à la charge des communes.

Le logement actuellement occupé par Mme THOMAS sera libre à compter du 1^{er} novembre

Le dernier lot du lotissement est vendu . la signature de l'acte interviendra fin août

Le passage busé entre la route d'Usson et la route du Courteille est bouché.

Réunions de Conseil Municipal

REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2011

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT : Le diagnostic assainissement est confié à l'entreprise AUDIT ENVIRONNEMENT pour un montant de 26400€ HT.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES, Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires

Seront exonérés de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée de trois ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

REUNION DU 14 OCTOBRE 2011

INDEMNITE ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL : Les indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires sont reconduites.

PROMESSE DE BAIL AVEC SOLAIREDIRECT POUR CHAMP DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : Le Maire est autorisé à signer une promesse synallagmatique de bail emphytéotique sous conditions suspensives et la convention de mise à disposition temporaire des parcelles nécessaires au projet de champ de panneaux photovoltaïques avec la Société SOLAIREDIRECT, après s'être assuré de la possibilité de reprendre les terrains qui sont actuellement loués et de la régularité de cette promesse de bail.

REPRISE DES PARCELLES PRECEDEMMENT EXPLOITEES PAR Mme BERNARD Chantal : Suite au décès de Mme BERNARD Chantal, survenu le 12 juin 2011, et conformément à l'article L.411-34 du code rural et de la pêche maritime, la commune bailleur, a la faculté, lorsque le preneur ne laisse pas de conjoint ou d'ayant droit ayant participé à l'exploitation au cours des cinq années antérieures au décès, de demander la résiliation du bail dans les 6 mois à compter du décès du preneur, il sera signifié au conjoint et à la fille de Mme BERNARD, la résiliation des baux concernés à la fin de l'année culturelle 2011-2012 soit le 30 septembre 2012..

La résiliation du bail prend effet soit à la fin de l'année culturelle en cours, soit à la fin de l'année culturelle suivante.

TAXE D'HABITATION : Assujettissement des locaux vacants depuis plus de cinq ans : Seront assujettis à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de cinq ans.

INSTALLATION DU CHAUFFAGE AU DEPOT : Le Conseil Municipal décide de faire effectuer les travaux par M. COUDIN pour un montant d'environ 1400€.

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU BOIS DE LALEU : Afin d'évacuer les eaux pluviales au niveau de l'immeuble de Mme MONJOIN, deux solutions sont envisageables : évacuation vers la mare appartenant aux conjoints ROUCHER ou évacuation par le chemin qui passe

devant chez M. GUY et rejoint à droite la route de la Chapelle Bâton.

Une étude de faisabilité est en cours.

TOUR DE TABLE

Prévoir un éclairage entre la salle Semailles au Vent et la Place de l'Eglise

Vérifier l'étanchéité de la toiture de l'église à la jonction du clocher avec la nef

Etudier les solutions pour remédier aux problèmes d'évacuation des eaux pluviales ruelle de l'Europe et au croisement de la route d'Usson au niveau du bâtiment de M. RICOLLEAU.

SUPPRESSION DU BUDGET LOTISSEMENT : Tous les terrains du lotissement étant vendus, le budget lotissement sera supprimé à la fin de l'année.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES : Après examen, le Conseil Municipal approuve globalement le projet mais émet une réserve concernant le chemin entre le hameau de « Toussac » et la limite de la commune d'Usson. En effet, ce chemin n'est plus praticable et il serait judicieux de trouver une autre solution pour relier les circuits de Château-Garnier et d'Usson du Poitou.

TAXE D'AMENAGEMENT : Une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Le conseil municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%,

- d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme : Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^{er} de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration

qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ; Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

- d'exonérer partiellement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2^o de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 40 % de leur surface* (* *Le pourcentage ne peut être supérieur à 50% (article L. 331-9 2^o du code de l'urbanisme)*); Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 75 % de leur surface.

TOUR DE TABLE

Il n'est pas attribué de subvention à la Ligue contre le Cancer

SOREGIES propose de passer des gaines pour un éventuel éclairage public au village de Chez Lebrun pour un coût de 644.53€. Le Conseil ne retient pas cette proposition.

Des devis pour l'installation d'une pompe à chaleur à l'Hôtel restaurant ont été sollicités.

Un plateau multisports sera construit par la communauté de communes entre le tennis et le minigolf. La couleur choisie pour l'entourage est le vert.

Monsieur COUDIN souhaite acquérir l'ancien véhicule de ramassage scolaire.

Réunions de Conseil Municipal

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2011

TRAVAUX A L'HOTEL RESTAURANT :

Une climatisation réversible pour le chauffage du bar, de la salle de restaurant et de 2 chambres sera installée par l'Entreprise MPS, pour un coût HT de 8214.82€ ainsi qu'un panneau rayonnant pour un montant HT de 191.89€. Le Conseil a chargé M. le Maire de procéder à une évaluation des travaux à effectuer notamment au niveau des ouvertures (problème d'isolation) et du ravalement.

TRAVAUX AU MULTISERVICES : Les montants des marchés actualisés pour la deuxième tranche s'établissent comme suit : Lot 1 (VRD) : Ent STPR : 4552.39€ HT, Lot 2 (gros œuvre - ravalements) : Ent BELLO CONSTRUCTION : 12759.94€ HT, Lot 3 (charpente - couverture- zinguerie) : Ent HEBRAS Travaux Habitat : 19050.02€ HT, Lot 4 (menuiseries ext) : Ent MOINEAUD Père et Fils : 2063.89€ HT, Lot 5 (menuiseries int, cloisons, isolation) : Ent MOINEAUD Père et Fils : 4350.54€ HT

TRAVAUX AU LOGEMENT CADASTRE SECTION BO, N° 98 occupé par Mme DECLERCQ : La couverture va être refaite pour un montant de 6411.98€ TTC ainsi que son isolation pour 2276.27€

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU COUT DE LA FORMATION « PSC1 » : La formation aux premiers secours, dispensée par le SDIS86 est facturée 70€ par participant.

Considérant l'utilité de cette formation pour la population, le Conseil décide de reverser à chaque participant, la somme de 40€ à titre de participation et de payer intégralement la formation des employés communaux.

VENTE DU VEHICULE RENAULT TRAFIC
Le transport scolaire étant maintenant effectué par une entreprise, le Conseil retient la proposition de Monsieur COUDIN Olivier qui souhaite acquérir l'ancien véhicule qui servait au transport scolaire pour la somme de 400€.

SUBVENTION AU COMITE DES FETES POUR ACHAT D'UNE TENDE DE RECEPTION HOMOLOGUEE : Le Comité des

fêtes et l'Association de Gestion du Plan d'eau souhaitent acquérir en commun une tente de réception de 72 m². Le coût de cet équipement est de 2163€ TTC dont 300€ pour l'homologation. Considérant que cet équipement pourra servir lors de manifestations organisées par la commune, une subvention de 300€ sera versée pour cet achat.

RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES AU VILLAGE DE LALLIER : Les travaux seront effectués par STPR pour un coût de 1970.41€ TTC

CREATION DE FOSSES A LA ROUTE DE BERNAY : 150 mètres de fossés vont être créés entre la cité du Bois de la Barrière et la route d'Envaux pour un coût de 538.20€ TTC

POSE DE BORDURES ET EVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU CARREFOUR DES CD 25 ET CD 36 : Afin de résoudre le problème d'évacuation des eaux pluviales rue des Violettes, au niveau du carrefour avec la rue de l'Arboretum, des travaux consistant en la démolition des bordures existantes, la pose de 123 mètres de bordures, de canalisations, aco drain, drainage...) pour un montant de 15785.41€ TTC vont être réalisés par STPR.

MISE A NIVEAU DES TAMPONS FONTE SUR LA RD 36 : La remise à niveau des regards d'assainissement qui avaient été recouverts lors du revêtement de la RD 36 sera effectuée par STPR pour un montant de 4401.28€ TTC.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE STATION D'EPURATION : Une convention d'assistance technique pour les stations d'épuration, proposée par l'Agence Technique Départementale va être signée. Le coût de la prestation, hors analyses, était estimé pour 2011 à 624.60€.

GARDERIE PERISCOLAIRE : Pour tout enfant présent en dehors des horaires officiels d'ouverture (7h30 le matin et 18h15 le soir), chaque quart d'heure commencé sera facturé 5€.

NON VALEUR : Une recette de 2006, concernant une location de salle des fêtes, d'un montant de 200€ est admise en non valeur.

REPONSES AUX DEMANDES DE M. & Mme JANIN concernant l'Hôtel Restaurant : Suite au courrier en date du 20 juin 2011, et à l'entrevue que les demandeurs viennent d'avoir avec le Conseil Municipal, celui-ci, après vote à l'unanimité des membres présents apporte les réponses suivantes :

En ce qui concerne l'hôtel, le Conseil ne souhaite pas sa fermeture et a décidé d'étudier les solutions à apporter pour répondre aux exigences en matière d'accessibilité aux handicapés.

Pour le chauffage, le Conseil a chargé le Maire de répondre favorablement à la Société MPS pour l'installation d'une pompe à chaleur réversible, permettant le chauffage et la climatisation du bar, de la salle de restaurant et de deux chambres.

- Le Conseil a également chargé le Maire d'étudier les travaux incombant au propriétaire, notamment en ce qui concerne les ouvertures.

- A moyen terme, le parquet de la salle de restaurant sera remplacé.

En ce qui concerne l'ouverture sur la terrasse, le Conseil n'est pas favorable pour en assumer le coût, d'autant, que dans le cadre des éventuels travaux d'accessibilité, cette fenêtre risque d'être utilisée.

QUESTIONS DIVERSES

Rambarde à la salle des fêtes : elle sera posée courant décembre

Construction de 2 garages : est à l'étude la construction de 2 garages dans la cour du multiservices (1 pour le logement au dessus du Point Santé et l'autre pour le logement du Castel)
Prévoir des prises supplémentaires à la salle des fêtes

Demande pour un ordinateur à la bibliothèque : cette demande va être étudiée.

Demande de Monsieur BRUNELOT pour l'abattage d'un arbre dans la haie de son habitation. Le Conseil donne son accord.

Les travaux de voirie rurale et communale

Programme voirie 2011

Pour rappel un programme de voirie s'étalant sur 2 ans a été établi en 2010. Un appel d'offres commun avec Champagné ST Hilaire avec le concours de la DDT. Le marché a été attribué à l'entreprise SACER. Une partie des travaux a été effectuée en 2010 (voir gazette de décembre 2010) et cette année une autre tranche a été réalisée pour un montant de 74041.50 € HT.

Cette tranche concernait :

- Vc du grand Brizard
- Vc du petit Brizard
- Cr de la Pigerie au Moulin du pin (partie encaissée)

Suite à la non attribution de la DGE, les travaux route de Petelièvre initialement prévus en 2010 ont été ajournés.

Le programme PATA permettant la réimpermeabilisation est reporté sur 2012, le temps n'étant pas favorable sur la fin de cette année.

Marquage au sol :

D'importants travaux de marquage ont été réalisés cette année

Places de stationnement :

- le long de la salle des fêtes
- parking Tragwein (rue du Moulin)
- parking Tuoro sul Trasimeno (à la chaufferie)
- rue Maisonnay
- rue Alfred Bouchard (ce qui permet également le ralentissement dans cette rue)
- Parking Place de l'Europe.
- Coût total : 3200,34 € TTC

Réalisation de passages piétons :

- place de l'Europe
- Devant l'école
- Devant la mairie

Réalisation d'un passage piétonnier

Un passage piétonnier de l'école à la cantine a été réalisé dans le cadre du plan de mise en accessibilité.



Réalisation d'une Zone 30 :

Une zone 30 a été définie et matérialisée sur la route de la rue de l'ancienne poste au pont « route de Sommières » (afin d'améliorer la sécurité dans le bas-bourg).

Coût total de l'ensemble environ : 4000 €



Empierrement des chemins ruraux :

Le réempierrement des chemins a été fait en collaboration avec les agriculteurs qui transportaient les cailloux dans les secteurs respectifs de chacun, selon les besoins.

La Municipalité les remercie pour cette participation qui permet un épandage dans un laps de temps plus court.

L'opération sera renouvelée.

542 tonnes ont ainsi été épandues pour un coût de 4331.98 €.

les travaux des bâtiments

MAIRIE :

- Un volet roulant a été installé par l'entreprise MOINEAUD pour un coût 1320.79€.
- Des grilles de sécurité ont été fabriquées et installées aux fenêtres et à la porte, par nos employés communaux

LOGEMENT DE LA POSTE

La cheminée a été gainée, une V.M.C installée et le grenier isolé pour un coût total de 3543.10€.

LOGEMENT DE LA CURE (RC droite)

Le groupe de sécurité du chauffe eau a été remplacé.

EGLISE

La pendule a été réparée par l'entreprise BOBET pour un coût de 497.54€.

CHAUFFAGE AU DEPÔT COMMUNAL

Il a installé en octobre 2011 par l'entreprise de M. COUDIN pour un coût de 1747.44€.

SALLE DES FÊTES

- En début d'année la peinture de l'intérieur de la salle des fêtes a été effectuée par la micro entreprise de M. Picard .
- Suite aux dégâts causés par la sécheresse, les fondations et les murs ont été renforcés par l'entreprise HEBRAS Jacques pour un montant de 99699 €. L'assurance GROUPAMA nous a versé une indemnité de 81613 € représentant 80 ou 90 % du coût total. Les finitions (ravalement ...) seront réalisées l'année prochaine.
- Nous avons profité de ce chantier important pour réaliser, en colla-

boration avec l'entreprise Hébras et nos employés communaux d'autres travaux dans l'environnement immédiat de la salle des fêtes pour un coût de 5501.57€ :

- Un accès a été aménagé pour les handicapés, une rambarde de sécurité posée.



- Un local poubelles a été adossé au bâtiment côté cuisine.



- Afin d'améliorer la sécurité, le stop devant chez Mme Seine a été aménagé par la construction d'une double jardinière.



- L'eau et l'électricité ont été emmenées dans le bâtiment Barrié en prévision des futurs travaux d'aménagement de ce local. Entre autres , pour répondre aux normes exigées pour la dépouille du grand gibier, une servitude du bâtiment Barrié va être aménagée. Une partie des travaux sera prise en charge par l'association de chasse
- Un arrosage automatique des fleurs a été mis en place.

Des travaux d'entretien et diverses réparations ont été effectués dans d'autres bâtiments pour un montant de 2346€ (école, locaux associatifs).

Le point sur le Multiservices et le Bar-Hôtel -Restaurant

Courant 2010, La Municipalité, en collaboration avec M. SENELIER du Manège des Pains et Mme Florence LEROY de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, a finalisé son projet de Multiservice-Dépôt de pain. Suite à l'appel d'offres lancé à la fin du 1er semestre, un dossier de demande de subvention a été déposé en septembre 2010 auprès de l'Etat, de la Région, de l'Europe et du Conseil Général avec l'aide de Mme Leroy. Afin de pouvoir ouvrir avant la fin de l'année et compte tenu de l'incertitude sur l'obtention des subventions, leur montant et de la date de leur versement il a été proposé aux entreprises de réaliser les travaux en 2 tranches, la 1 ère permettant d'ouvrir le Multiservice dans des conditions correctes, la deuxième étant soumise à la condition suspensive du versement des subventions. Les entreprises ont accepté cette proposition et nous les en remercions et ceci d'autant plus que les travaux ont été rapidement réalisés permettant l'ouverture du Multiservice le 1 er décembre 2010.

Le montant prévisionnel total des travaux s'élevant à 86081 € HT, la Commune a réalisé en 2010 un emprunt de 50000 € pour financer la 1 ère tranche et une partie de la 2 ème tranche.

Très rapidement nous avons obtenu la réponse de la Région par l'intermédiaire du Pays Civrasiens (Contrat de Territoire) pour un montant de 15000 € puis en septembre 2011 du FISAC (ETAT) pour 17016 € et enfin en novembre du Conseil Général pour 18752 €. Nous sommes toujours en attente de la réponse de l'Europe.

L'obtention de ces subventions nous permet de financer la 2 ème tranche et les travaux vont reprendre dès janvier 2012 par la couverture (avec désamiantage) puis le ravalement, l'isolation, les VRD...

Après actualisation des prix, le montant de cette 2ème tranche s'élève à environ 48838 €.

MONTANT DES TRAVAUX

Lot	Nature des travaux	Entreprise	Montant total après appel d'offres	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 2 après actualisation et avenant	Montant total des travaux
Lot n°1	Aménagement extérieur	STPR	4392,5	0	4392,5	4552,55	4552,55
Lot n°2	Maçonnerie, ravalement	EURL Bello Construction	13815	1750	12065	12759,20	14509.20
Lot n°3	Charpente, couverture, zinguerie, désamiantage	Entreprise Hebras JM	18480,41	0	18480,41	19050.02	19050.02
Lot n°4	Menuiseries extérieures	Moineaud Père et fils	10191,78	7763.21	2428.57	2064,72	9827.93
Lot n°5	Menuiseries intérieures	Moineaud Père et fils	7682,85	4134.18	3548.67	4350,54	8484.72
Lot n°6	Peintures	Entreprise Arlot	4021,27	4021,27	0	0	4021,27
Lot n°7	Electricité, plomberie, chauffage	MPS	4823,76	5391.88	0	0	5391.88
Lot n°8	Équipement magasin	METRO	11073,42	9999.37	0	0	9999.37
	Honoraires Maître d'Œuvre	CICB	10600	8983.70	1616.30	1613.30	10597
	Frais divers		1000	2255.81	0	0	2255.81
TOTAL HT			86080,99	44299	42531.45	44390.34	88689.76

Le point sur le Multiservices et le Bar Hôtel Restaurant

Plan de Financement	
Subvention FISAC	17016
Subvention REGION	15000
Subvention CONSEIL GENERAL	18752
Autofinancement (emprunt)	37921
Total	88689

Le versement des subventions va nous permettre de libérer des possibilités d'autofinancement dans le cadre du budget annexe « Multiservices Bar Hôtel Restaurant » et d'effectuer des travaux au niveau des couvertures en fibrociment de l'Hôtel et d'installer une pompe à chaleur permettant de chauffer le bar, la salle de restaurant et 2 chambres en remplacement des archaïques radiateurs électriques, gros consommateurs d'énergie.

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », fixe l'obligation aux communes de réaliser des mises en conformité d'accessibilité de la voirie et des bâtiments recevant du public (ERP). A cette fin les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à qui on a transféré cette compétence, devaient établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant 2010.

Comme vous pourrez le lire dans l'article du Pays Civraisien, notre Commune a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'étude au Pays Civraisien qui a chargé le Bureau Veritas de la réaliser.

Grâce à la mutualisation des coûts, la participation à hauteur de 20 % du pays Civraisien et des subventions obtenues, cette étude est revenue à la Commune à 628 € au lieu de 3120 €.

Le Bureau Veritas a travaillé en collaboration étroite avec les élus de la Commune. Dans un premier rapport l'estimation financière de la mise en accessibilité s'élevait à la somme de 111000 € et conduisait à mettre pratiquement toute la rue Maisonnay en sens unique sans pour cela résoudre le problème de l'accessibilité de la mairie et de l'agence postale. Après concertation, le coût estimé a été réduit à 60000 € sans pour cela négliger la sécurité des usagers de notre Commune.

La note générale d'accessibilité de notre Commune au début de l'étude était de 2 sur 4 (indice d'accessibilité de 50 %). Après les travaux préconisés, la note passerait à 4 (indice d'accessibilité à 100 %).

Les mesures touchent principalement le cheminement et le stationnement automobile :

– Cheminement sur la base de 1.40 m à partir de la Place de l'Europe et de la salle des fêtes vers le Bar Hôtel Restaurant.

– Cheminement sur la base de 1.40 m à partir des Ecoles jusqu'à la cantine rue Alfred Bouchard avec bandes d'éveil de vigilance podotactile

– Mise en accessibilité du Salon de Coiffure et du Bar Hôtel Restaurant

– Mise en accessibilité de la Salle des Fêtes

– Réalisation de traversée piéton avec abaissée du trottoir et bandes d'éveil de vigilance podotactile en face de :

- la Mairie
- la Bibliothèque
- L'école
- la Cantine
- la Maison de Retraite
- Parking Tragwein
- Place de l'Europe –Salle des Fêtes –Point Santé

– Reprise de la rampe d'accès de la Cantine

– Marquage et signalisation des places adaptées aux handicapés :

- Place de L'Eglise

- Salle des Fêtes-Salon de Coiffure-Multiservice
- Place de l'Europe

Ce rapport nous a officiellement été remis en juin à Sommières par le Bureau Veritas. Le conseil Municipal a approuvé ce plan. En application de la loi du 11 février 2005, les travaux préconisés devront théoriquement être réalisés pour 2015.

Comme vous avez pu le constater un certain nombre des préconisations ont d'ores et déjà été appliquées ou vont l'être très prochainement. (Mise en accessibilité de la salle des Fêtes, cheminement vers la Cantine, traversées piétons, places handicapées..).

En ce qui concerne l'accessibilité du Salon de Coiffure et du Bar Hôtel Restaurant et du cheminement pour y accéder, les travaux (techniquement très compliqués et plus onéreux) seront réalisés, après étude et demande de subvention, lors des travaux d'enfouissement en 2013-2014.

Enfin, si l'accessibilité de notre bourg sera à terme globalement très satisfaisant, il reste à résoudre le problème de notre Mairie et Agence postale qu'il n'est raisonnablement pas possible de rendre accessible et dont les locaux sont totalement inadaptés à l'usage actuel. La Municipalité va mener en 2012 une réflexion pour y remédier.

Le point sur... les éoliennes

Projet Eolien

Château Garnier –Chapelle Bâton

Le dossier de demande de permis de construire du projet éolien de Château-Garnier/La Chapelle-Bâton a été déposé par la société Enertrag en Mairie le 3 Janvier 2011.

Le 23 août 2011, par le Décret n°2011-984 paru au Journal Officiel, les éoliennes terrestres ont été inscrites au régime des installations classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.).

Le dossier de Château-Garnier/La Chapelle-Bâton n'ayant pas bénéficié d'un arrêté d'ouverture d'enquête publique avant la parution de ce décret, est maintenant assujéti à

cette nouvelle réglementation. Pour répondre à cette nouvelle réglementation Enertrag doit déposer en Préfecture un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (D.D.A.E.) pour ce projet.

Le DDAE doit comprendre (en plus du dossier d'étude d'impact joint à la demande de Permis de Construire):

- un exposé sur les capacités techniques et financières d'Enertrag
- Un exposé sur les garanties financières et de remise en état du site après exploitation
- une étude de dangers
- une notice d'hygiène et sécurité

Le dossier de demande de Permis

de Construire est revenu à Enertrag à la mi-septembre. Les nouvelles études sont en train d'être réalisées et la DDAE devrait être déposée en Préfecture à la mi décembre.

Une fois ce dossier déposé, l'enquête publique sera lancée sous 6 mois et nous devrions obtenir une réponse sur la demande de Permis de construire 6 mois après soit vers la fin Décembre 2012.

Voilà! une nouvelle réglementation vient à nouveau ralentir le développement de ce projet mais celle-ci semble structurer de manière plus concrète le dossier de demande de Permis de construire et donc être moins contestable.

Le Point sur le Projet de Centrale Photovoltaïque au sol de SolaireDirect.

Depuis plusieurs mois la Société Solairedirect, premier opérateur solaire Français, mène avec La Commune de Château-Garnier une réflexion sur la construction d'une Centrale photovoltaïque au sol . Ce projet réalisé sur des terres de faible valeur agricole, a été présenté aux autorités administratives. La Commune de Château Garnier se propose d'accueillir sur les Brandes Communales ce parc solaire et le Conseil Municipal a délibéré en faveur de cette implantation le 14/10/2011 en autorisant Le Maire a signé une promesse synallagmatique de bail emphytéotique avec Solairedirect.

Le parc solaire de Château-Garnier est intégré dans un programme de développement cantonal concernant des parcs solaires implantés et reliés entre eux également sur les communes de Saint Secondin et Brion.

La production du parc solaire de Château-Garnier (environ 30 000 panneaux sur 15 ha environ) correspondra à la consommation annuelle



Crédit photo : Solairedirect

de 15 000 habitants (hors chauffage). L'électricité produite sera revendue à Sorégies, dans le cadre d'une compagnie régionale solaire ESTER (Electricité Solaire des Territoires). La production du parc solaire de Château Garnier sera donc directement intégrée à la consommation locale, et participera à l'indépendance énergétique du territoire à

long terme

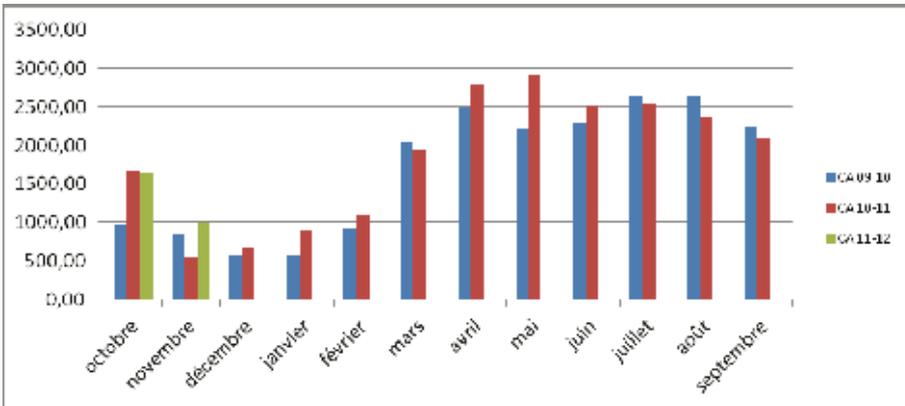
Le parc solaire sera entretenu dans le cadre d'un contrat de pacage ovin. En effet, les 2/3 de l'emprise du parc solaire seront en prairie ; Solairedirect a ainsi développé depuis 2009 des partenariats avec des éleveurs ovins pour à la fois assurer l'entretien du parc et à la fois proposer des prairies adaptées au type de race.

Ce projet ambitieux est également une nouvelle source de revenu pour la commune et les collectivités locales dans le cadre des taux de fiscalité en vigueur. Non seulement la commune toucherait pour la location des terres concernées mais elle percevrait 30 % de l'équivalent de la taxe professionnelle, les 70 % restants allant à la Communauté de Communes.

L'objectif est de réaliser le projet courant 2013 pour une mise en service au premier trimestre 2014.

Le point sur ... la Centrale Photovoltaïque

La Centrale photovoltaïque vient de terminer sa 2ème saison de production le 06/10 en ayant produit 36903 kW (soit près de 50 % de la consommation totale de la Mairie : Bâtiments publiques, église, éclairage public ...) pour 22209 € et a permis la réduction d'émission de 11 Tonnes de CO2.



L'examen du graphique ci-dessous permet de constater une production plus élevée cet hiver et ce printemps, que l'an passé et une production moindre cet été, ce qui confirme ce que chacun d'entre nous et notamment les agriculteurs ont pu ressentir.

Le Syndicat du Clain Sud

Le Comité syndical a pris connaissance de la proposition de Mr le Préfet de regrouper l'ensemble des syndicats situés sur le bassin du Clain.

Au vue de cette proposition le président du Syndicat Mixte du Clain Sud a rédigé une note approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil. La rédaction de cette note a été faite après consultation des divers partenaires du Syndicat (Conseil Général, DDT, ONE-MA, Agence de l'Eau, autres syndicats de rivières).

Elle fait apparaître que le regroupement en deux syndicats, un pour le Clain Sud et un pour le Clain Nord dans lesquels seraient regroupés les Syndicats préexistants, serait plus judicieux.

Nous reprenons ci-dessous les points forts de notre réflexion qui s'appuient sur la **nécessité d'une proximité du terrain et des élus**

Le comité syndical constate que ce regroupement aurait pour effet de constituer une structure gérant 750 km de rivières, associant 105 communes et plus de 200 000 habitants.

Il y aura donc un éloignement des élus de terrain des organes de décisions. Or, l'expérience du Syndicat du Clain Sud a montré que leur rôle est essentiel dans leurs fonctions de surveillance de la rivière et d'information du technicien, en particulier en amont du Clain où la rivière est peu large, voire constituée de plusieurs lits.

La réactivité est alors immédiate car

notre syndicat effectue en majorité ses interventions en régie (2 agents et un technicien). Ces élus acceptent volontiers ce rôle car ils participent activement aux organes de décisions.

Ce rôle de proximité ne pourra exister dans un syndicat qui regrouperait plus de 105 élus de Châtelleraut à Pressac. Enfin nous nous demandons comment le technicien ou l'ingénieur directeur pourra avoir une connaissance du terrain sur ces 750 km de rivières entre Châtelleraut et Pressac.

Le Clain Sud comporte 48 communes, 1340 km² de bassin versant et 450 km de cours d'eau, ce syndicat fonctionne très bien.

Dernières informations sur le Schéma Départemental Intercommunal de coopération

Lors de sa réunion du 2 novembre 2011, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a rejeté l'amendement proposé par 5 syndicats (sur 8) proposant la présence de 2 structures (l'une gérant le Clain Sud, l'autre le Clain nord).

Elle a également rejeté l'amendement s'opposant à l'intégration de certains syndicats d'eau dont le SEASV (Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Vienne) au SIVEER

avec 24 voix pour et 17 contre. (Il fallait la majorité des 2/3 soit 28 voix) Là encore la voix de la raison ne l'a pas emporté et cette décision va certainement pénaliser les usagers Sud Vienne qui avec le SEASV (issue de la fusion du Syndicat d'eau de Charroux et celui de Civray) possédaient un syndicat proche d'eux et très réactif.

Enfin la CDCI a très fortement amendé le projet du Préfet en ce qui

concerne les Communautés de Communes.

Ainsi les 4 communautés du Pays Civraisien ne seront pas fusionnées comme prévu dans le projet initial

Seules les Communautés de Commune du Pays Charlois et du Pays Civraisien, dont c'était le souhait, fusionneront. Notre Communauté de Commune du Pays Gencéen ainsi que celle de le Région de Couhé resteront indépendantes

La Communauté de Communes du Pays Gencéen

Zone de Développement Eolien du Civraisien

En début d'année 2011, le Syndicat Mixte du Pays Civraisien a déposé, auprès des services de l'Etat, et au nom des quatre Communautés de Communes (Charroux, Civray, Couhé, Gencay), le dossier de Zone de Développement Eolien (ZDE).

Deux zones concernent notre Communauté de Communes :

- 1 zone sur Champagné St-Hilaire,
- 1 zone sur les communes de Brion, Magné, La Ferrière-Airoux, St-Secondin et Château-Garnier.

Début septembre 2011, suite au rapport du commissaire enquêteur la **CO**mmission **DE**partemental de la **NA**ture (CODENA) a donné un avis défavorable pour la poche de Champagné St-Hilaire et la poche Magné, Brion, La Ferrière-Airoux, St-Secondin et Château-Garnier.

Le **CO**nseil De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) s'est réuni le 29 septembre. Le **CO**DERST est une instance de concertation et de conseil pour les prises de décisions du Préfet. Lors de cette réunion, il a été demandé d'apporter des précisions techniques et des modifications de périmètre pour les deux zones par rapport à l'avis défavorable de la CODENA.

Boulangerie de Saint-Maurice la Clouère

Suite à l'arrêt de l'activité de Monsieur Maillot, le Conseil Communautaire a décidé de mettre en vente ce local qui est la propriété de la Communauté de Communes. A ce jour, un compromis de vente est signé chez le notaire.

Parallèlement, une réflexion est menée pour l'installation d'une boulangerie dans un local neuf.

Une rencontre a eu lieu entre les élus de St Maurice et un minotier accompagné d'un futur candidat. Ce projet nécessite un local de 120 à 130 m² équipé d'un four électrique.

Ce futur bâtiment serait construit à la place des anciens ateliers municipaux. Il pourrait également accueillir un local pour une coiffeuse.

Plateaux Multisports

Comme indiqué dans le bulletin intercommunal, la Communauté de Communes du Pays Gencéen (**CDCPG**) a souhaité installer des plateaux multisports sur les communes ne possédant pas de gymnase : Brion, Champagné St-Hilaire, Château-Garnier, La Ferrière-Airoux, Magné, St-Secondin et Sommières du Clain.

Fin juin 2011, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation de sept plateformes en enrobé et la

mise en place de sept plateaux multisports. L'appel d'offres comprenait plusieurs options dont la pose de gazon synthétique sur les sept sites et la réalisation de pistes ou couloirs d'athlétisme sur trois sites.

Après analyse des différentes offres et négociations, l'entreprise KASO (avec une sous-traitance à l'entreprise ARLAUD IRRIBAREN pour les plateformes) a été retenue pour un montant total HT de 322 000 € (y compris les options gazon synthétique et pistes).

Financement prévu :

Europe : 60 000 €,

Etat : 112 000 €,

Région : 80 000 €

CDC PG : 70 000 €

Acquisition de matériel pour la déchetterie

Dans un souci de rationalisation des dépenses, il a été décidé de changer le camion porteur de la déchetterie.

Acheté en 1999, ce camion est utilisé notamment pour le transfert des bennes de déchetterie. Afin de limiter le nombre de rotations et de diminuer les coûts de transport, un camion plus puissant, pouvant supporter des caissons plus volumineux, a été choisi. Parallèlement il a été décidé l'acquisition de trois caissons de 30 m³ (au lieu de 25 m³ actuellement) et d'une benne à gravats de 15 m³.

La Communauté de Communes du Pays Gencéen

Enfin, pour la sécurité des agents, notamment lors des opérations de bâchages ou de poses de filets, un système enrouleur de filets a été installé sur le nouveau porteur et deux bennes (cartons et papiers) ont été équipées de toitures amovibles hydrauliques.

L'ensemble de ce matériel a été livré au cours du mois de juin pour un coût total de 112 500 € HT.

Acquisition de matériel pour l'entretien des espaces publics

L'entretien de la voirie communale représente un poste très important de dépenses pour les communes notamment en ce qui concerne les revêtements de route.

En complément du fonds de concours, versé chaque année aux communes pour l'entretien de la voirie communale, les élus de la Communauté de Communes ont décidé l'acquisition de matériel de voirie.



Ce matériel géré par la Communauté de Communes, sera mis à disposition des communes (moyennant remboursement des heures du personnel et des heures du matériel). Cependant celles-ci garderont leur autonomie sur la nature et le calendrier des différents travaux à exécuter sur

leur territoire.

Un appel d'offres a été lancé au cours du mois de septembre pour l'acquisition des matériels suivants :

- un porteur équipé d'un épandeur gravillonneur synchronisé,
- une remorque agraire équipée d'un matériel de pose d'enrobé
- un cylindre compacteur avec sa remorque
- une balayeuse
- une traceuse

Le coût estimatif de l'ensemble d'environ 300 000 € HT sera pris en charge par un emprunt.

Local Restos du Cœur et Banque Alimentaire

Depuis le mois d'octobre la Communauté de Communes est propriétaire des anciens garages du SIVEER (à Gençay) pour y aménager un local pour les Restos du Cœur et la Banque alimentaire. Le dossier de permis de construire, pour les différents aménagements, est en cours de préparation.

Projet PER et bâtiment photovoltaïque

Au cours du mois de janvier 2011, la Communauté de Communes a déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet Pôle d'Excellence Rurale (P.E.R.) 2^{ème} génération,

sur le thème : "Développement d'espaces d'activités hautement tournées vers le développement durable".

Ce projet consistait en la construction de quatre bâtiments répartis sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Gencéen (Champagné St-Hilaire, La Ferrière-Airoux, St-Maurice la Clouère, St-Secondin sur des terrains propriétés de la Communauté) représentant une surface totale construite d'environ 1 500 m², destinés à accueillir une ou plusieurs entreprises. Ces bâtiments, ossature bois de type THQE, devaient être équipés de toitures photovoltaïques.

Malheureusement ce dossier n'a pas été retenu (un seul dossier retenu dans la Vienne), mais la Communauté de Communes a été contactée par SERGIES (filiale énergies vertes de SOREGIES) pour la mise en place, sur le territoire de bâtiments de même type.

SERGIES réaliserait à son compte l'ossature des bâtiments et les toitures photovoltaïques. La Communauté de Communes prendrait à sa charge les différents aménagements en fonction des activités à installer dans ces bâtiments. Après signature d'une convention de mise à disposition gratuite et, au bout de vingt ans la Communauté de Communes serait propriétaire des bâtiments. Ce dossier est actuellement à l'étude.

La Communauté de Communes du Pays Gencéen

Réforme des collectivités territoriales

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et, suite à la proposition du Préfet de réunir les quatre Communautés de Communes du Civraisien (Charroux, Civray Couhé et Gençay), les élus se sont prononcés sur les points suivants :

- **Considérant** que la Communauté de Communes du Pays Gencéen regroupe 7189 habitants (5 000 habitants minimum dans la loi);
- **Considérant** la croissance démographique soutenue et continue + 17% de 1998 à 2008 (pour + 15% dans le département)
- **Considérant** au regard de l'exigence de la loi qui vise la cohérence des bassins de vie, notion qui se définit au sens de l'INSEE comme le « *plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi* », que la CDC du Pays Gen-

céen constitue un bassin de vie.

Il a été clairement démontré dans une étude récente de l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire réalisée à la demande conjointe de La Poste, de l'Association des Maires et du Conseil Général, que le Pays Civraisien est constitué de plusieurs bassins de vie très différents les uns des autres ;

- **Considérant** le manque de prévisions financières précises relatives à la fusion de quatre communautés de communes ;
- **Considérant** que les compétences transférées par les communes à la communauté (2 compétences obligatoires + 3 compétences optionnelles + 9 compétences facultatives) excèdent largement le minimum prévu par la loi (2 compétences obligatoires + une compétence optionnelle), que le coefficient d'intégration fiscale (0,42) est très supérieur à la moyenne départementale (0,32) ;
- **Considérant** qu'aucune réflexion

sérieuse ne peut être menée en quelques semaines pour un projet de cette importance, que l'avenir de nos personnels n'est qu'à peine abordé par la loi ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DONNE UN AVIS DEFAVORABLE, au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il est présenté.

DEMANDE QUE LES NEUF COMMUNES CONSTITUANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GENÇEEN RESTENT UNIES.

DEMANDE LE MAINTIEN DU PERIMÈTRE ACTUEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GENÇEEN.

Le Syndicat Mixte du Pays Civraisien

Le Syndicat Mixte du Pays Civraisien regroupe les quatre Communautés de Communes du Pays Charlois, Civraisien, Région de Couhé et Pays Gencéen. Ce territoire compte 28 141 habitants (40 communes). Territoire de projets, il mène les politiques de développement local et d'aménagement en lien avec les collectivités et les acteurs, dans les domaines du développement économique, touristique, du patrimoine et de l'environnement, de l'insertion et des services à la population.

Voici quelques actualités sur les actions menées par le pays :

Etude Zone de Développement de l'Eolien (ZDE).

Les quatre Communautés de Communes du Pays Charlois, du Civraisien, de la Région de Couhé et du Pays Gencéen ont confié la maîtrise d'ouvrage de l'étude Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) au Syndicat Mixte du Pays Civraisien en octobre 2009. Le périmètre d'étude plus large à l'échelle du Pays Civraisien était tout à fait approprié pour appréhender la définition de zones éoliennes et la mutualisation des moyens.

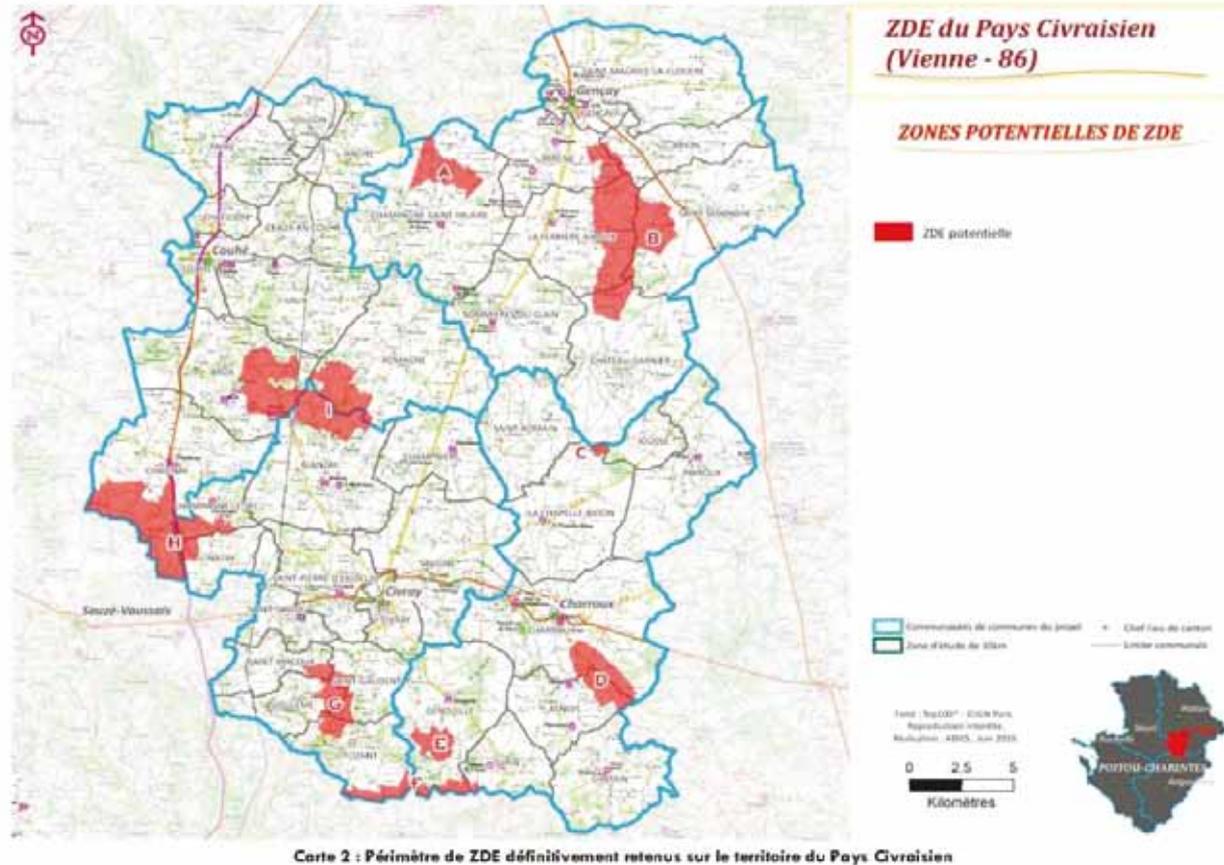
Précisons que la Communauté de

Communes du Gencéen a déjà réalisé une étude ZDE en 2008-2009 sur son territoire et que deux périmètres ont été retenus par le Préfet (Château-Garnier et Saint-Maurice-la-Clouère).

Précisons également que ce sont les quatre Communautés de Communes qui ont la compétence en matière de développement de l'éolien et des énergies renouvelables.

L'étude ZDE a été confiée au Cabinet ABIÉS. Le dossier final a été rendu au Préfet de la Vienne le 20 décembre 2010.

Le Pays Civraisien



Étude de création d'une ZDE sur le Pays Civraisien
Compte rendu final (28/06/2010)

Page 17

Voici la carte des neuf périmètres de ZDE proposés par les élus du Pays Civraisien. (page ci-contre)

La phase d'instruction du dossier par les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) s'est achevée en septembre dernier et le Préfet a pu rendre les arrêtés de décision sur les choix de l'Etat.

Ainsi, il a donné un avis favorable sur l'implantation de parcs éoliens sur les six périmètres C (ce petit périmètre vient compléter celui de Château-Garnier retenu par le Préfet), E, F, G, H et I. De nombreuses réserves ont été formulées sur les périmètres A, B et D pour lesquels des compléments d'étude doivent

être réalisés.

Le Pays Civraisien vient de réaliser le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) pour le compte de 31 communes.

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », celle-ci fixe l'obligation aux communes de réaliser des mises en conformité d'accessibilité de la voirie et des bâtiments recevant du public (ERP). L'accessibilité prend en compte les quatre types de handicaps : moteur, sensoriels (visuels et auditifs), cognitif et psychique.

Ainsi, en octobre 2009, le Syndicat Mixte du Pays Civraisien a proposé,

aux communes qui le souhaitent, de réaliser l'étude PAVE pour leur compte (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

L'étude ne traite pas de l'intérieur des bâtiments publics et des Etablissements Recevant du Public (ERP), qui reste à la charge de chaque commune.

Ainsi, dans une démarche pertinente de mutualisation des moyens à l'échelle du territoire, 31 communes (1) ont accepté de déléguer la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'étude au pays (diagnostic sur les chaînes de déplacement, chiffrage des travaux de mise en conformité d'accessibilité).

Le Pays Civraisien

En janvier 2010, le Pays Civraisien a confié la réalisation du PAVE à Bureau VERITAS de Poitiers. Le coût de l'étude s'élève à 113 048 €. Le Pays participe à hauteur de 20% du coût de l'étude et a obtenu des subventions de 30% du Conseil Régional et 30% de l'Etat. Ainsi, les 31 communes supportent seulement 20%, soit une charge de 196 à 2 814 € selon la taille de la commune (*seules, elles n'auraient pas pu bénéficier de subventions*). VERITAS a rendu le rapport aux communes en juin 2011. Il peut être consulté en mairie par les usagers.

Pour Château-Garnier, la quote-part du coût de l'étude s'élève à 628 € (au lieu de 3 110 €). L'estimatif des travaux est de 60 000 €. Ces travaux peuvent être subventionnés par la Région et par l'Etat et réalisés sur des programmes pluriannuels.

(1) Charroux, Châtain, Joussé, La Chapelle-Bâton, Payroux, Saint-Romain, Blanzay, Champagné le Sec, Champniers, Civray, Linazay, Lizant, Saint-Macoux, Saint-Pierre d'Exideuil, Saint-Saviol, Savigné, Anché, Brux, Ceaux-en-Couhé, Chatillon, Chaunay, Couhé, Payré, Romagne, Vaux en Couhé, Voulon, Champagné Saint-Hilaire, Château-Garnier, Magné, Saint-Maurice la Clouère, Saint-Secondin.

[Des dispositifs d'aides pour les entreprises pilotés par le Pays Civraisien.](#)

- **CORDEE TPE : un nouveau dispositif financier à l'attention des commerçants et des artisans applicable en 2012.**

Ce dispositif ressemble beaucoup à l'ORC (pour ceux qui ont bien connu cette procédure). Il vient en aide aux commerçants et aux artisans qui ont le projet de développer leur activité. L'objectif est de favoriser le maintien et le développement de services marchands de proximité à destination de la population locale et la consolidation des petites entreprises de moins de 10 salariés.

Le Pays Civraisien a déposé des demandes de financement auprès de ses partenaires habituels. Il a sollicité à parité égale, 75 000 € auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat. Le Pays Civraisien participera également au financement sur ses fonds propres. Ainsi, 300 000 € pourraient être consacrés à ce dispositif sur la période 2012-2014 pour soutenir 70 à 80 dossiers.

L'aide financière de base est de 20% pouvant être majorée de 5% pour des efforts significatifs de formation et de 5% supplémentaires pour création d'emplois. Sont aidés les projets d'investissement suivant des critères assez stricts, environnementaux, sociaux et économiques. Aux critères régionaux d'éligibilité des dossiers, peuvent s'ajouter des critères spécifiques du territoire. Ainsi, le Pays Civraisien a souhaité que le critère

d'accessibilité aux handicapés soit obligatoirement pris en compte (*accessibilité des ERP, Etablissements Recevant du Public obligatoire avant la fin 2015*).

Cette procédure sera animée conjointement par le Pays Civraisien, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Contact : Service économique du Pays Civraisien, Michel BENOIT au 05.49.87.67.60.

- **Bourse Régionale « Désir d'Entreprendre » (BRDE)**

Dispositif régional 2007-2013 mené dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD), destiné aux créateurs d'entreprises ou aux reprises d'activité.

Chaque année, le Pays Civraisien consacre une dotation d'environ 83 000 € (*80% apportés par la Région et 20% par le Pays Civraisien*) au soutien de 20 à 25 créations d'entreprises.

Un comité de pilotage examine les demandes des porteurs, qui viennent présenter leur projet, tous les deux mois. L'aide au créateur peut aller jusqu'à 10 000 €.

Contact : Service économique du Pays Civraisien, Michel BENOIT au 05.49.87.67.60.



Office de Tourisme de Gençay et son canton

Bilan estival 2011

Après quelques turbulences en début d'année, les six premiers mois de fonctionnement de l'Office ont été difficiles et intenses, notamment avec la préparation de la saison estivale 2011. Grâce à la confiance et au soutien financier de la Communauté de Communes, représentant les neuf communes du Canton, la Commune d'Usson du Poitou, le Syndicat Mixte du Pays Civraisien, ainsi qu'au travail acharné, à l'investissement total et à la solidarité de la nouvelle équipe, l'OT a trouvé malgré tout sa vitesse de croisière.

Pour le Département de la Vienne

Comme chaque année, l'Union Départementale des Offices de Tourisme de la Vienne (UDOTSI) a réuni le 29 Octobre dernier, à Jaunay-Clan, tous les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives du Département au cours de la Journée d'Automne, sous la Présidence de Monsieur Alain Fouché, afin de dresser un bilan provisoire touristique de l'année 2011.

Globalement, ce fut une saison réussie grâce à la diversité touristique. Si les conséquences du printemps arabe ont renforcé l'attractivité de la France cette année, le bilan sur la fréquentation n'a pas été positif sur toutes les destinations. En effet si Paris et la Côte d'Azur ont connu une saison supérieure à 2010, c'est loin d'être le cas pour tous les territoires notamment pour le littoral atlantique. La Vienne fait figure d'exception dans l'Ouest de la France.

En effet, la Vienne compte désormais chaque année 4.500.000 visiteurs ! C'est aujourd'hui 7,1% du PIB, 691 M€ de chiffre d'affaire et 7 millions de nuitées touristiques.

Les Offices de Tourisme ont reçu 215.570 visiteurs de Janvier à Août 2011 soit une hausse de 4% par rapport à la même période en 2010 (les

visiteurs étrangers ont progressé de 8% sur cette période).

Grâce à son offre touristique variée et dense (500 activités proposées) lui permettant de développer un important tourisme de proximité, et à la stratégie de « courts séjours » développée depuis plusieurs années et instaurée par le Conseil Général, la Vienne séduit et s'affiche aujourd'hui comme une destination répondant parfaitement au nouveau schéma touristique des vacanciers qui partent 3 ou 4 jours toutes les 5 à 6 semaines. Une stratégie qui répond ainsi à une demande accrue selon les nouvelles évolutions sociologiques et professionnelles de nos citoyens.

Selon les résultats provisoires de l'INSEE on constate que pour la Vienne :

- L'hôtellerie a enregistré + 13% de nuitées en zone rurale et + 13% sur la zone du Futuroscope.

- Les campings annoncent une augmentation de 16% de nuitées par rapport à Juillet-Août 2010. Les nuitées ont également fortement progressé en emplacements locatifs (chalets, mobil-homes...) + 50% sur la période avril-août avec la plus forte progression enregistrée dans les établissements 3 et 4 étoiles (+25% de nuitées)

- Pour les Gites ruraux les réservations hebdomadaires sont en augmentation de 7,5% depuis le début de l'année.

Globalement le nombre de séjours vendus sur la saison estivale est en augmentation de 2% par rapport à 2010 et le chiffre d'affaires progresse de plus de 3%

Le phénomène Internet ne s'essouffle pas et c'est toujours sur les différents sites que les touristes se renseignent sur leurs futures destinations de séjour. Ainsi les demandes par mail ont progressé de 50% pour les sept premiers mois de l'année.

Enfin la vente en ligne de billetterie par les Offices de tourisme est un levier indispensable pour les prestations touristiques car ils jouent un rôle fondamental pour faire séjourner et faire consommer les visiteurs dans les sites touristiques du département (la Vallée des Singes +19% Le Vieux Cormenier +14% l'Île aux Serpents +1,5%)

Pour le Gencéen

Malgré une météo capricieuse et un contexte économique tendu, globalement la saison a été réussie. Nous avons accueilli **3.636 visiteurs** (pour Juin, juillet août et septembre) dont **205 étrangers** (en grande majorité des anglais) et **50 manifestations estivales** sur l'ensemble des communes témoignent du dynamisme de notre territoire.

Notre site (www.ot-gencay.fr) a reçu (de Juillet 2010 à Juillet 2011) **28.640 visiteurs** qui ont ouvert **33.643 pages**.

L'achat de billetterie en ligne auprès du conseiller en séjour attire autant les touristes que les habitants locaux grâce aux offres promotionnelles (jusqu'à moins de 30%) sur les sites du Département (Futuroscope, Vallée des Singes, Île aux serpents, Vieux Cormenier.....) Pour cette année, depuis le mois d'Avril ces ventes ont augmenté de 50%. D'autre part l'OT est également à la disposition des associations pour vendre pour leur compte de la billetterie lors de spectacles et autres (exemple Amitiés Guinée pour le spectacle Cougnasse) La presse s'est largement faite l'écho des principales manifestations et nous avons eu droit également à une interview sur France Bleu Poitou.

Nos rendez-vous de l'Été ont été un succès. En partenariat avec l'UCIAL la brocante de Gençay et le marché des producteurs (conjointement organisé par la Chambre d'Agriculture de la Vienne) ont connu une grosse af-

L'Office de Tourisme (suite)

fluence. Le salon des Peintres organisé par l'OT a connu également un beau succès avec plus de 300 visiteurs dans le parc du château de la Roche. 34 peintres amateurs venus du Canton et de la périphérie poitevine ont présenté 54 tableaux. Quant aux Randonnées Gencéennes, grâce à l'investissement humain et convivial des bénévoles de chaque commune, elles sont toujours très prisées avec une moyenne de 50 à 150 marcheurs venant non seulement de notre territoire mais également de Poitiers, la Villedieu, Vouillé et bien d'autres communes avoisinantes.

En ce qui concerne l'accueil du public, notre bureau est ouvert du lundi après midi au samedi matin et durant les mois de Juillet et Août nous avons assuré une présence le dimanche matin grâce encore une fois à la mobilisation de nos bénévoles (80 visiteurs avec une pointe les 14 Juillet et 15 Août). Cette permanence sera certainement reconduite en 2012.

L'OT de Gençay est le relais local pour diffuser l'information grâce à

un large éventail de documents, dont certains traduits en plusieurs langues, de tracts, affiches, guides (Marivole, Guides Départemental et du Syndicat Mixte du Pays Civraisien mais également pour toutes les manifestations au sein des communes) mis à la disposition des visiteurs locaux et touristiques.

Nous préparons dès maintenant la saison touristique 2012 en concertation avec la Communauté de Communes du Pays Gencéen, l'UDOTSI et le Pays Civraisien avec notamment le Calendrier des manifestations 2012 du Canton (à ce sujet nous avons besoin de la mobilisation de toutes les associations afin de nous faire remonter toutes les informations permettant d'avoir un site Internet (www.ot-gencay.fr) le plus à jour possible), et la préparation du Salon Proxi-loisirs (du 30 mars au 1^{er} avril 2012)

Pour terminer nous savons tous que le tourisme est une force économique dans la Vienne et les Offices sont les ambassadeurs du tourisme départemental, les relais locaux essentiels pour faire passer les mes-

sages venant du Comité Départemental du Tourisme (CDT). A cet effet, lors de la Journée d'Automne organisée par l'UDOTSI le Président FOUCHÉ et Monsieur Hugues LALLEMAND (directeur du CDT) ont chaleureusement remercié les équipes (salariés et bénévoles) pour leur implication et leurs efforts permanents en insistant sur le maillage indispensable des 36 offices de la Vienne, relais formidables car animés par les habitants du pays.

Nous nous associons à ces remerciements, car l'OT c'est avant tout un esprit d'équipe et avec le conseiller de séjour, les bénévoles, les associations, le soutien des communes et le dynamisme des habitants, nous avons tous à cœur, d'apporter un accueil qualitatif et attractif aux visiteurs car malgré la force d'Internet, rien ne remplace les contacts directs et humains pour faire de notre Canton une destination appréciée.

Marie Josée RICHARD

Présidente de l'Office de Tourisme

La Rêverie

Catherine DUVAL a laissé les clefs de l'EHPAD, « la Rêverie » à son fils M. Samuel MOINEAU, Directeur, ainsi qu'à M. Loïc PERROT, Gérant de l'établissement depuis le 01 juillet 2011. Avant de partir vers de nouveaux horizons, Catherine DUVAL s'est assurée de la pérennité de son approche auprès de la personne âgée. Elle a su transmettre son savoir-être à l'ensemble du personnel de la Rêverie, nous en avons été témoins le 24 juin 2011 lors des festivités en honneur de son départ. Et pour cet envol, un grand nombre de personnes se sont joints à la Rêverie pour offrir à Catherine et Jacques DUVAL le plaisir d'aller dans les airs.



La Rêverie : La Municipalité souhaite une bonne retraite à Mme Martin Duval.

Cette année a, entre autres, été marquée par le départ en retraite de Catherine Martin Duval, cofondatrice et Directrice de la Maison de Retraite La Rêverie.

Que de chemin parcouru depuis sa création le 01/05/1986 jusqu'à maintenant! De la Maison de Retraite avec ses 32 places à l'EHPAD d'aujourd'hui avec son CANTOU et son accueil de jour avec ses 79 résidents et ses 44 employés à temps plein, Catherine a su faire évoluer son établissement par étape, tout en conservant un esprit familial et humain qui contribue à l'excellente réputation de La Rêverie. Elle a toujours entretenu d'excellentes relations avec la Muni-

cipalité et nous nous réjouissons de la qualité de nos échanges qui nous ont permis de mener à bien des projets communs comme la Chaufferie Collective et le Parking Tragweïn, dans l'intérêt de tous. Grâce à son action et à son personnel, La Rêverie fait partie intégrante de la vie de notre Commune et nous en sommes fiers !

Il n'est pas toujours facile quand on a tant œuvré pour réaliser le projet de sa vie de laisser la main à d'autres. Mme Martin Duval, là encore, a montré beaucoup de lucidité et d'intelligence en préparant d'une manière optimale son départ. Elle a cédé son « bébé » à M.

Loïc PERROT qui a une grande expérience dans la gestion des maisons de retraite et la direction à son fils Samuel, dont on connaît les qualités humaines auprès des résidents. Ainsi, l'esprit qui anime La Rêverie va sans aucun doute perdurer à la satisfaction de tous.

Mme Martin peut donc se retirer l'esprit tranquille et bien qu'elle nous manque déjà, nous lui souhaitons une excellente retraite et la remercions pour l'œuvre accomplie.

Nous en profitons également pour saluer l'arrivée de M. Perrot avec qui la Municipalité souhaite collaborer dans le même esprit de respect réciproque qu'avec son prédécesseur.

La formation aux premiers secours

A la suite de la formation à la manipulation des défibrillateurs (DSA et DAE) , dispensée l'an dernier, par les pompiers, à 32 volontaires, il est apparu aux stagiaires qu'il serait nécessaire d'aller plus loin en s'inscrivant à une formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques niveau1).

Afin d'encourager cette démarche et d'ouvrir cette formation à tous nos concitoyens comme cela avait été fait pour la formation DAE, le Conseil Municipal a alors décidé de prendre à nouveau en charge une partie du coût de la formation (40,00 € sur les 70,00 € par personne, demandés aux particuliers).

Vingt-deux personnes se sont inscrites. Elles ont été réparties en deux groupes. La première session s'est déroulée les 5/11, 12/11 et 26/11/2011, à la salle Semailles au Vent pour la première séance et à la caserne des pompiers de Gençay pour les deux suivantes.

Les stagiaires ont ainsi pu apprendre à analyser et reconnaître les

différentes situations d'urgence, à identifier les dangers pour la victime, les témoins et eux-mêmes et à les supprimer autant que possible, à donner une alerte efficace et à dispenser les gestes et les soins d'urgence en attendant l'arrivée des pompiers ou du SAMU.

A cette occasion, nous vous rappelons les différents numéros d'urgence mais sachez que, si dans la panique vous vous trompez d'interlocuteurs, tous les centres d'appels d'urgence sont interconnectés et que vous serez immédiatement « rebasculer » sur le centre adéquat.

18 POMPIERS

15 SAMU

17 POLICE / GENDARMERIE

112 SAMU EUROPEEN

(ce N° passe toujours par portable même s'il n'y a pas de réseau ou plus de forfait).

115 SAMU SOCIAL

114 SAMU handicapés malentendants

Attention :

Ne raccrochez pas avant que le permanencier ne vous le dise !



Où trouver les défibrillateurs à Château-Garnier ?

- ◆ A l'entrée du Cabinet Médical
- ◆ A l'entrée de la salle Semailles au vent.

La page sociale: Infos en bref.

Recensement des jeunes

Dans le mois de leur 16^e année, tous les garçons et les filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

C'est une démarche obligatoire, le secrétariat de mairie n'a pas systématiquement connaissance de leur âge. **Le document qui leur sera remis est indispensable** pour entrer dans certaines écoles ou passer divers examens (permis de conduire, baccalauréat, concours,...)

Titres de séjour

Les dossiers de demande de titre de séjour, ne se font plus en mairie.

Vous devez vous orienter vers la plate forme téléphonique : 05 49 55 69 11.

Les demandes peuvent être télé-chargées directement sur le site internet www.vienne.pref.gouv.fr en cours d'élaboration (rubrique immigration et intégration),

Cartes d'identité et passeports

Pour une 1^{er} demande, fournir une copie de l'acte de naissance, 2 photos d'identité aux normes (**faites chez un photographe**), un justificatif de domicile et un formulaire de demande CERFA à venir chercher en mairie.

La demande de carte nationale d'identité est gratuite sauf en cas de perte. Le renouvellement est soumis à un droit de timbres de 25 € si l'ancienne carte n'est pas présentée.

Au renouvellement de la carte nationale d'identité ou passeport, plus besoin d'extrait d'acte de naissance. Pour le passeport biométrique le droit de timbre est depuis le 1^{er} janvier 2010 fixé à 86 € si vous fournissez vos photos.

Pour toutes infos voir le site internet www.interieur.gouv.fr

Les demandes de passeport se font à la mairie de Gençay ou Civray. N'oubliez pas de prendre rendez-vous avant de vous y rendre.

Chômage et aides

Chômeurs non indemnisés

Les chômeurs inscrits à pôle emploi, mais ne bénéficiant pas d'allocation chômage, peuvent se voir attribuer jusqu'à 6 trimestres d'assurance pour la retraite contre 4 jusqu'à présent. Ce droit s'applique pour les périodes de chômage postérieures au 31/12/2010.

Pour les salariés sans emploi depuis le 1^{er} juin 2011, l'allocation chômage peut désormais se cumuler avec les pensions d'invalidité de 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

Les travailleurs saisonniers indemnisés, le sont maintenant comme les autres chômeurs. Ces changements résultent de la nouvelle convention d'assurance chômage entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011 (arrêté du 15.6.11 JO du 16).

Le chômage pour les plus de 50 ans

En 1 an, le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a augmenté de + de 14 %.

Comment passer du chômage à la retraite:

Les principes et conditions d'indemnisation, sont inscrits dans la convention signée par les partenaires sociaux le 6/05/2011.

Quelques points essentiels :

- Ne pas quitter son emploi de sa propre initiative.
- Situations qui ouvrent droit à l'indemnisation :
 - licenciement (y compris pour faute grave)
 - fin d'un contrat à durée déterminée.
 - certaines démissions sont légitimes (ex : suivre son conjoint qui change de travail et doit déménager).



La durée de l'allocation est de 3 ans maximum : l'ARE (allocation retour à l'emploi) est calculée simplement : 1 jour de travail donne droit à un jour d'indemnisation à condition d'avoir travaillé au moins 4 mois au cours des 36 derniers mois.

Chômeurs de 61 ans

Ils bénéficient d'un régime particulier s'ils remplissent les 3 conditions suivantes :

- avoir 61 ans et percevoir l'ARE depuis 1 an au moins,
- avoir été salarié au moins 12 ans dont 1 année continue, ou 2 années discontinues dans les 5 dernières années,
- ne pas avoir droit à une retraite à taux plein, mais justifier d'au moins 100 trimestres d'activité.

Dans ce cas l'ARE sera versée au-delà des 3 ans jusqu'à ce que la personne ait droit à sa retraite à taux plein.

Aucune démarche ne sera à faire, Pôle Emploi appliquera la mesure automatiquement.

Locataire-Propriétaire, qui fait quoi ?

	LOCATAIRE	PROPRIETAIRE
PAIEMENT	Le non-paiement du loyer et des charges est un motif de résiliation de bail	
CAUTION ET GARANTIE	Dépôt de garantie : un mois de loyer hors charge	Rembourser la caution au départ du locataire ou au plus tard deux mois après la remise des clefs
ELECTRICITE	Installation électrique : acquitter les factures, remplacer les ampoules, les fusibles, les prises de courant défectueuses.	Mettre l'installation aux normes si elle présente un danger
CHAUFFAGE	Payer le combustible, entretenir la chaudière et payer les pièces à remplacer éventuellement, effectuer le ramonage selon chauffage (fournir les certificats au propriétaire)	Fournir un appareil de chauffage en état de marche et le remplacer s'il ne peut pas être réparé
PEINTURE	Entretenir la peinture et les papiers peints (nettoyage, lessivage)	Le remplacement relève du propriétaire si aucune remise à neuf n'a été faite depuis 15 ans
PLOMBERIE	Plomberie : assurer l'entretien de l'installation, nettoyer et changer les joints et tuyaux des lave linge et lave vaisselle.	Assure le remplacement de la tuyauterie et de la robinetterie si nécessaire.
ASSURANCE	Fournir tous les ans au propriétaire une attestation d'assurance	A la possibilité de visiter le logement une fois par an (sur rendez-vous)

Permis et conduite : infos pratiques.

La législation bouge régulièrement, aussi quelques modifications doivent être signalées.

Permis à points

Début 2011, ont été mis en place quelques assouplissements permettant aux personnes concernées de récupérer leur capital-point plus rapidement, exception faite des infractions graves.

Par ailleurs le stage de sensibilisation permettant cette récupération est possible tous les ans et non plus

tous les 2 ans (pour plus d'infos : www.centaure.com).

Conducteur de 2 roues

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un stage de 7h est obligatoire pour tous les titulaires de permis B qui souhaitent conduire pour la 1^{ère} fois des 2-3 roues de 50 à 125 cm³.

Un document est remis à la fin du stage et devra être présenté aux forces de l'ordre lors de contrôle.

Quelques précisions :

avant 2 ans de permis B, et sans formation de 7h on ne peut conduire qu'un 2 roues dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm³.

après 2 ans de permis B il faut impérativement suivre cette formation de 7h pour un coût entre 300 et 350 €.

le non-respect de cette réglementation est passible d'une contravention de 135€ et d'un retrait de 3 points sur le permis B.

Autres infos sociales...

Collision avec un animal

Depuis fin 2010, l'intervention du fonds pour dommages matériels est exclusivement limitée à la prise en charge des dommages causés par les animaux domestiques dont le propriétaire n'est pas assuré. Il n'y a donc plus d'intervention pour dommages matériels causés par les animaux sauvages. Les dommages corporels restent quant à eux indemnisés.



Détecteurs de fumée

Tout occupant d'un logement, locataire ou propriétaire, doit installer avant 2015 au moins un détecteur de fumée normalisé dans son logement.



CESU

Les entrepreneurs individuels, peuvent à partir du 22 novembre 2011, proposer des services à la personne nécessitant un agrément préfectoral et être payés par chèque emploi service universel (CESU), décrets 2011-1132 et 2011-1133 du 20/09/2011.

UNE AIDE POUR ADAPTER LE LOGEMENT

Le crédit d'impôt accordé pour les travaux d'aménagement dans les logements des personnes âgées ou handicapées est reconduit jusqu'en 2014. Le crédit d'impôt peut aider à financer une installation sanitaire réglable en hauteur, une baignoire, des barres de maintien ou un élévateur etc..

Le crédit d'impôt se situe de 15 et 25% du montant des dépenses dans la limite d'un plafond de 5000€ pour une personne seule et 10000€ pour un couple marié.

Pour tous renseignements complémentaires demander des précisions auprès des services des impôts.

FEUILLES DE SOINS ET AUTRES DOCUMENTS : PENSEZ À LES COMPLÉTER !

Savez-vous que chaque année la CPAM reçoit près de 10 000 feuilles de soins mal ou non identifiées ?

La plupart du temps, le n° d'immatriculation est erroné voire absent !

Lorsque de surcroît, le document ne comporte ni nom et prénom, ni adresse, ni numéro de téléphone, nous n'avons aucun autre moyen d'identification. C'est ainsi que chaque année, **2300 documents sont détruits faute de pouvoir être traités**, mais provoquant parallèlement vos réclamations et votre mécontentement pour non paiement de vos frais.

Pour un traitement rapide de votre dossier, mettez toutes les chances de votre côté !

Lorsque vous adressez un document quel qu'il soit - feuilles maladie, avis d'arrêt de travail, prescriptions, courriers et autres réclamations - à votre caisse primaire d'assurance maladie, pensez toujours à **indiquer systématiquement votre numéro d'immatriculation** en y ajoutant vos nom, prénom, date de naissance et adresse postale, voire votre n° de téléphone : ces éléments faciliteront le traitement rapide de votre dossier.

MSA : FUSION MSA DE LA VIENNE et MSA DES DEUX SEVRES

L'année 2010 aura été celle de la fusion des MSA départementales en une nouvelle entité la MSA SEVRES - VIENNE dans le respect des engagements pris devant les délégués réunis en Assemblée Générale extraordinaire pour approuver cette opération.

Un travail assidu des Administrateurs, de l'équipe dirigeante et des salariés de l'entreprise a permis l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et l'élaboration d'un nouveau plan d'action sanitaire et sociale qui sera décliné sur l'ensemble du nouveau périmètre Sèvres-Vienne.

MSA

LES MEMBRES DU COMITE D'ECHE- LON LOCAL

GENCAY

Président : RESSEGAND Jean-
Christophe

Vice-président :

BIRE Alain –St Secondin

BERTHOME Annick– Sommières du
Clain

LA POPULATION ACTIVE

sur le bassin de l'agence

Nombre de salariés agricoles : 930

Nombre de conjoints collaborateurs
: 96

Nombre de salariés affiliés à la MSA
: 718

Nombre d'exploitations individuelles
: 426

Nombre de GAEC : 85

Nombre d'EARL : 205

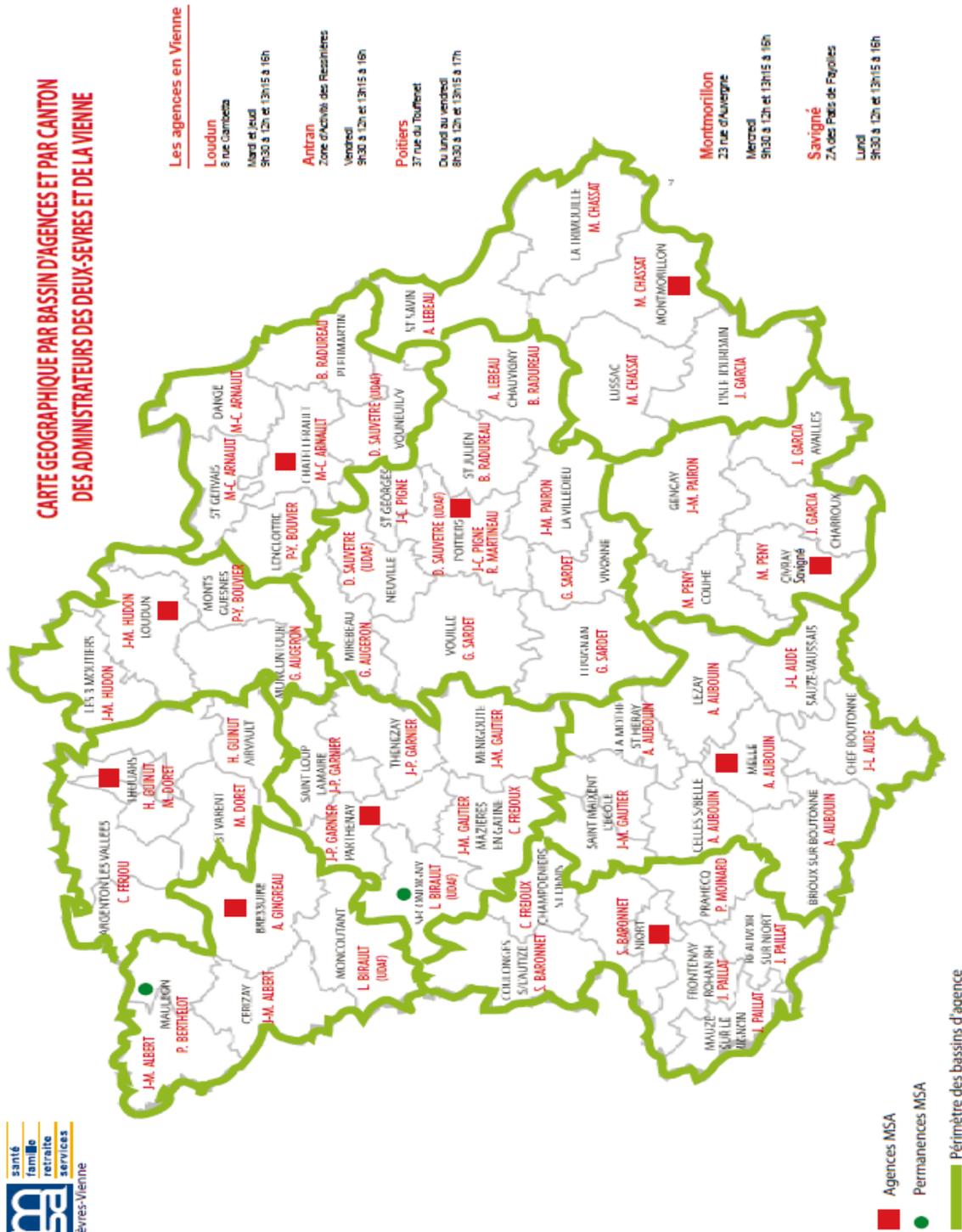
Nombre d'autres sociétés : 107

Nombre de familles : 949

Nombre d'enfants (-20 ans) : 781

Nombre de retraités salariés agrico-
les : 706

Nombre de retraités non salariés
agricoles : 1913.





www.msa79-86.fr
Votre espace internet privé

Liberté, simplicité, efficacité.
 Tous vos services en ligne, comme vous le voulez,
 quand vous le voulez.

Inscrivez-vous !

Un espace sécurité comportant vos données personnelles et/ou professionnelles vous permet d'effectuer un certain nombre de démarches sur le site internet de la MSA Sèvres-Vienne.

En tant que particulier :

- consultation des paiements maladie, famille, logement, retraite, action sociale
- suivi des participations forfaitaires et des franchises sur les remboursements maladie
- demande de relevé de carrière
- demande d'attestation Vitale
- etc....

En tant que professionnel, réalisation sur internet :

- des déclarations uniques d'embauche (DUE)
- des titres emploi simplifiés agricoles (TESA)
- des déclarations de salaire
- des déclarations de revenus professionnels
- de consultation des relevés parcellaires
- etc....

Pour vous inscrire

- connectez-vous sur le site www.msa79-86.fr
- sur la page d'accueil, répondez la partie :
- "connectez-vous à votre espace privé MSA"
- cliquez sur "Inscription"
- laissez-vous guider

Vous recevrez un mot de passe provisoire, par la Poste, sous une semaine.

MSA Sèvres-Vienne
 Site de Nort : 12 avenue Bigaut 79042 NORT Cedex - Tél. 05 49 06 30 30
 Site de Poitiers : 37 rue du Tourneil 86042 POITIERS Cedex - Tél. 05 49 44 54 26



Mutualité Sociale Agricole
Sèvres-Vienne



Numéros utiles

Site 79

Service Invalidité	☎ 05 49 44 56 47
Service Prestations Santé	☎ 05 49 06 30 13
Service Accidents du Travail	☎ 05 49 06 30 15
Service Hospitalisations	☎ 05 49 44 56 46
Service Prestations Familiales Logement	☎ 05 49 06 30 84
Service Retraites	☎ 05 49 06 30 51
Service Cotisations Exploitants	☎ 05 49 06 30 26
Service Entreprises Employeurs de main-d'œuvre	☎ 05 49 06 30 74
Service Entreprises (Déclaration embauche DUE par fax)	Fax 05 49 06 30 75
Service Prévention des risques professionnels	☎ 05 49 06 30 76
Service Santé au Travail (Secrétariat)	☎ 05 49 06 30 31
Médecins Conseil (Secrétariat)	☎ 05 49 06 30 38
Secrétariat de Direction	☎ 05 49 06 30 40
Service Social (Secrétariat)	☎ 05 49 06 30 02

Site 86

☎ 05 49 44 56 47
☎ 05 49 44 59 15
☎ 05 49 06 30 15
☎ 05 49 44 56 46
☎ 05 49 44 56 36
☎ 05 49 44 89 63
☎ 05 49 44 56 23
☎ 05 49 44 56 22
Fax 05 49 44 56 25
☎ 05 49 44 89 57
☎ 05 49 44 56 16
☎ 05 49 44 56 12
☎ 05 49 44 54 56
☎ 05 49 44 59 07

Vous pouvez aussi contacter directement les services au moyen de nos formulaires électroniques sur notre site internet (La MSA vous accompagne - Rubrique "nous contacter".

Conception et réalisation : MSA Sèvres-Vienne - Créd photo : Téo Lurme - C-OPA Service Images - RW EL 2011 - 002

La Mission Locale



La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne accompagne les jeunes de moins de 26 ans dans leur recherche de formation et d'emploi

Outil d'accueil, d'information, d'orientation et de sensibilisation au monde du travail, la **Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne** s'affirme comme un interlocuteur incontournable auprès des jeunes de 16 à 25 ans en recherche de formation et d'emploi.

La structure est aujourd'hui dirigée par Mme Dominique PETIT, et l'accompagnement demeure. La clef de voûte reste la prise en charge des jeunes, englobant l'information à l'emploi, le projet, la santé, le logement, les aides financières à la mobilité, dont l'autonomisation du jeune demeure le but final.

L'implantation de la Mission Locale Rurale sur le territoire des Pays Chauvinois, Montmorillonais, Civraisien et 6 vallées, permet un accueil dans plusieurs communes, avec des permanences aux plus près de la population. (liste ci-dessous).

Pour ces publics jeunes, la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne relaie les dispositifs nationaux, CIVIS et met en œuvre un accompagnement individuel délégué par le Pôle Emploi. Elle permet aux jeunes d'accéder aux formations qualifiantes du Programme Régional de Formation financé par le Conseil Régional. Dans certaines conditions, la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne peut apporter un soutien financier aux jeunes dans la mise en œuvre de leur projet d'insertion professionnelle. Des actions spécifiques en partenariat avec les entreprises permettent d'apporter aux jeunes une meilleure connaissance du secteur économique : parrainage, stages d'immersion en entreprises, visite d'entreprises, recherche de contrats d'apprentissage.

Pour toutes questions relatives à l'emploi, la formation ou la création d'entreprises vous pouvez vous déplacer à la **Maison des Services Publics, 1bis, Cité de la Roche, 86160 GEN-CAY**. Merci de prendre rendez-vous au préalable au 05 49 87 39 67. Vous serez accueilli (e) par Mesdames Sarah KHOUTH et Pascale BODIN, conseillères en insertion professionnelle.

Pluriservices



PLURISERVICES et PLURISERVICES-INTERIM
Association intermédiaire et Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
17, Place Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY
Antenne de Couhé : 89, Grand'rue – 05 49 11 20 33
05 49 87 41 45 pluricivray@wanadoo.fr pluriservices-interim@wanadoo.fr
05 49 87 67 67

Vos structures de proximité interviennent pour le prêt de main d'œuvre auprès des :

Site Internet : www.pluriservices-civray.fr

PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	COLLECTIVITES LOCALES	AGRICULTEURS	ENTREPRISES-ARTISANS-COMMERCANTS
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Ménage, repassage, couture, cuisine, aide aux courses, etc... ➢ Jardinage et entretien d'espaces verts ➢ Travaux de bricolage (maçonnerie, peinture, placo, etc...) ➢ Garde d'enfants de + 3 ans, soutien scolaire ➢ Aide aux déménagements 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Agent d'accueil ➢ Agent administratif ➢ Agent d'entretien ➢ Aide cuisinière ➢ Distribution de prospectus... 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Aide cantonnier ➢ Agent d'entretien ➢ Aide cantinière ➢ Distribution des bulletins municipaux... 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Aide au ramassage de volailles/lapins ➢ Aide à la traite ➢ Conduite de tracteur ➢ Autres travaux agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Surcroît d'activité ➢ Remplacement pour congés ou maladie... ➢ Pluriservices-intérim : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Est l'employeur ➢ Recrute la personne compétente ➢ Effectue toutes les démarches administratives (déclarations, factures, cotisations...)

Vous recherchez du personnel ?
Contactez-nous

Vous recherchez un emploi ?
Venez vous inscrire

Pluriservices agréé "services aux personnes" :

- Permet de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % sur la facture acquittée pour les emplois familiaux
- Accepte les CESH préfinancés par les comités d'entreprises, les mutuelles...
- Propose des services dans les groupes 3 et 4 de l'APA

Club de l'Amitié

2011 s'achève, nous souhaitons à tous les Castelgarnierois une bonne année 2012 et surtout une très bonne santé.

Nous aimerions que de nouveaux retraités viennent nous rejoindre pour partager avec nous nos ateliers de travaux manuels et pour certains, les jeux du mercredi : belote, scrabble, et autres jeux.

Le meilleur accueil vous sera réservé, aussi n'hésitez pas !!!

Un calendrier des manifestations et activités vient d'être communiqué à tous nos adhérents.

Pour tous renseignements, s'adresser à la présidente Mme URBAIN Andrée Tél. : 05 49 87 80 74



Le C.C.A.S reçoit

Il y a quelques jours, le C.C.A.S et la Municipalité recevaient, pour le traditionnel repas annuel, les aînés résidant dans la commune âgés de 75 ans et plus. Ils sont venus en nombre accompagnés de leurs conjoints.

A 12h, tous se sont retrouvés à la salle des fêtes. Après les accolades des retrouvailles, un repas très apprécié des convives, préparé par le restaurant « L'Auberge du Castel » a été servi par les membres du C.C.A.S.

On notait la présence de M. Audoux, Maire, accompagné des membres du C.C.A.S.

Après ces quelques heures sympathiques passées ensemble, tous se sont donné rendez-vous pour 2012.

Comme chaque année, quelques

friandises seront remises aux personnes qui étaient dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'à nous pour ce déjeuner très convivial.

Menu

Kir

Potage de légumes

Cornets de jambon macédoine

Rôti de porc aux pruneaux

Gratin dauphinois

Salade Fromages

Pâtisseries maisons préparées

Par les membres du CCAS

Café



La Communauté locale

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, un grand merci à toutes les personnes qui donnent de leur temps, de leur énergie et leur sourire pour que vive notre communauté.

D'autre part, notre communauté locale est appelée à se renouveler en avril 2012.

De ce fait, l'équipe d'animation qui est en place depuis bientôt 6 ans, doit changer.

Elle est composée de 5 personnes :

- ⇒ 1 délégué à la prière
- ⇒ 1 délégué à la charité
- ⇒ 1 délégué à l'annonce de la foi
- ⇒ 1 délégué aux affaires matérielles
- ⇒ 1 animateur

Cette équipe fonctionne car d'autres bénévoles, tout aussi importants, gravitent autour en donnant de leur disponibilité.

Nous organisons une réunion publique courant janvier ou février afin d'expliquer en détail notre démarche et fonction.

Notre communauté locale, c'est la vie de notre Eglise, sans elle plus de services de proximité (obsèques, Assemblée de prière, charité,...).

Dans l'attente de nous rencontrer, l'équipe vous souhaite à toutes et à tous, de joyeuses fêtes.

Delphine Blanc

Pour l'équipe d'animation

La CHORALE « le Routin d'Aiguail »

Il fallait le faire. Depuis deux ans la chorale tournait en rond.

Nous étions demandés de ci de là. Nous avons un programme, certes très apprécié de notre public, mais vieillissant, sans nouveaux chants. Le moral des choristes n'était plus au beau fixe. Il nous fallait faire quelque chose. Eh bien, rassurez-vous, cher public, c'est fait.

Depuis le 2 novembre, nous avons un nouveau chef de chœur. Il nous vient de Romagne. Il n'est pas un inconnu pour nous qui avons eu le plaisir de chanter sous sa direction lors de notre rencontre de chorale

au mois de mai 2011 à Château-Garnier. Soirée que nous avons partagé avec le groupe folklorique, la chorale de Smarves et celle de Romagne dont il est le chef de chœur, ainsi que de celle de Charroux.

Nos répétitions sont désormais le mercredi soir de 19h30 à 21h ; avec un effectif qui ne varie pas ; soit une trentaine de choristes. Ils se joignent à moi pour vous offrir tous leurs vœux pour 2012.

Ressegand Jean-Marie



Le club des Cyclotouristes

Le Club des Cyclos de Château-Garnier est actuellement en sommeil suite aux problèmes de santé de son Président M. Jean Claude Chassagne.

Tous les adhérents ont à cœur de maintenir cette association et comptent sur la prochaine assemblée générale qui aura lieu fin janvier pour trouver des bonnes volontés, aimant la pratique de la bicyclette

pour reprendre les rênes de ce club.

La date de cette assemblée générale sera connue dans les prochains jours.

Toute l'équipe dirigeante souhaite une excellente année à tous.

Le correspondant des Cyclos
M. Jacky LAMY



Les Anciens d'AFN

Encore une année fertile en événements :

En premier lieu le 5 Décembre 2010 la journée d'hommage aux morts pour la France en Algérie, Maroc et Tunisie au cours de laquelle le général Morichon a remis le drapeau soldat de France à notre président, puis a procédé à la décoration de nos camarades C.Bonnin, M.Magnan et J.C. Denis-Perrière.

Le 12 Mars a eu lieu l'Assemblée Générale de la section au cours de laquelle le bureau a été renouvelé en partie. Il se présente maintenant comme suit :

- Président : Jean-Marie Tabarin
- Vice Président : Jean-Louis Remaud
- Secrétaire : René Bourdin
- Secrétaire Adjoint : Jean Vignaud
- Trésorier : Jean-Louis Guigner
- Trésorier Adjoint : Michel Magnan
- Vérificateurs aux comptes : Roland Brevet et Jean-Marie Ressegand

Le 28 Mai a eu lieu la réunion annuelle du secteur 6 à Jossé où, bien sûr, nous étions présents. Cette réunion était le prélude au 81^{ème} Congrès Départemental de l'U.N.C. - A.E.V.O.G. OPEX - SOLDATS DE FRANCE.

Le 26 juin beaucoup d'entre-nous étaient présents au 81^{ème} Congrès à Jossé qui s'est déroulé dans une chaude ambiance.

A cette occasion le diplôme du mérite (Bronze) a été remis à H.Lelong et A.Delage

Le 15 Juillet, une cérémonie a été célébrée en l'église Saint Maurice pour le retour des cendres de notre ami Jean Rigonnet.

notre traditionnel méchoui du 23 Juillet a eu un grand succès.

Le 10 septembre notre camarade J.M.Ressegand a réuni ses anciens camarades qui ont servi en même temps que lui en Algérie.

Enfin le 11 novembre a été célébré comme il convient :

Au cours de cette cérémonie ont été décorés :

Au titre de reconnaissance de la nation :

- M. Jacques Mignon-Racault
- M. Michel Magnan
- M. Emmanuel Rodriguez

Ces décorations leur ont été remises par M. Leprêtre Bernard (le plus ancien médaillé de la section) après le discours de M. Tabarin

Au titre de la médaille commémorative agrafe Algérie

- M. Claude Berger
- Médaille remise par M. Tabarin président des Anciens Combattants
M. le Maire a remis le diplôme de la médaille du mérite à :

- M. Hubert Lelong
- M. André Delage



Les portes drapeaux



Mrs Claude BERGER - Jacques MIGNON-RACAULT - Michel MAGNAN - Emmanuel RODRIGUEZ



Congrès à

Le rassemblement des scorpions

Le 15ème RASSEMBLEMENT DES SCORPIONS s'est déroulé à Château- Garnier le 10 septembre
Vous allez pouvoir lire leur récit.

Nous nous sommes connus il y a 55 ans en Algérie à l'âge de 20ans.

Après avoir fait nos classes en Allemagne durant 4 mois, nous sommes partis pour 2 ans en Algérie sur la frontière marocaine à 150 Kms au sud de Tlemcen, au pied du Ténouchfi le mont le plus haut de l'Oranais. Nous étions au 4^{ème} escadron du 3^{ème} régiment de cuirassiers à Sidi Djilali.

Isolé, le 4^{ème} escadron était logé dans des baraquements préfabriqués dans un souk et une école désaffectée. Les sanitaires étaient à l'extérieur du souk et les douches en plein air à la température ambiante ; c'est-à-dire sans eau chaude.

Nous étions ici pour faire de la pacification et la protection de la population. C'était en réalité des bédouins vivant sous des tentes en peaux d'animaux, qui se déplaçaient au gré des pâturages pour leurs chameaux, moutons et chèvres.

Après leur départ, notre rôle fut de surveiller la frontière entre le Maroc et l'Algérie par laquelle les fellaghas transportaient armes et munitions, ceci entre 1956 et 1958. Notre temps était partagé entre les embuscades de nuit et les opérations de jour bien souvent en couverture avec la Légion étrangère basée à Sidi-Bel-Abbès. Pour tout moyen de transport, nous n'avions que la jeep du capitaine et un vieux GMC qui avait fait la guerre de 39-45. Nous avons eu des Alftracks (véhicule blindé semi-chenillé) deux par peloton ainsi que 2 chars en juin 1957.

Cet escadron était alors commandé par un Capitaine : Jean-Louis Salaün. Un breton, un homme dur, coriace, qui était exigeant, mais très humain et respecté des Scorpions. Malheureusement décédé en 1994, nous aurions tous souhaité le revoir.

L'escadron comptait 130 hommes divisés en 4 pelotons de 30 hommes environ avec à leur tête un lieutenant, sous lieutenant ou aspirant.

Aujourd'hui notre chef des Scorpions est le colonel Jean Audinot. En 1957, il était le lieutenant qui commandait le 2^{ème} peloton, mais aussi le 1^{er} peloton en 1958 où j'étais Maréchal des Logis ainsi que celui qui est devenu mon beau frère en 1960, Bernard Taupin.

Notre lieutenant, devenu maintenant Colonel, et son épouse, n'ont jamais manqué une de nos rencontres depuis 1991, sauf cette année pour des problèmes de santé. Ce qui fut pour moi une lourde responsabilité au moment des cérémonies officielles.

Nous avons pris l'habitude dans ces moments très conviviaux d'avoir une pensée pour nos chers disparus qui se traduit par un dépôt de gerbe et un recueillement au monument aux morts de la commune qui nous reçoit ainsi qu'une messe quand c'est possible. A cette occasion nous énonçons les noms de nos camarades tombés en Algérie, ceux de notre groupe qui sont morts depuis, mais aussi nos 14 camarades de l'UNC de Château-Garnier, de Jean Gourdon en 1987 à Jean Rigonnet en 2011.

La participation de Monsieur le Maire, d'une partie de son conseil ainsi que des membres de l'UNC sans oublier nos 3 portes drapeaux et nos deux clairons a permis de donner une certaine solennité à cette cérémonie. Ce qui fut très apprécié de nos amis, avant de nous retrouver à la messe suivie du verre de l'amitié.

Cette année nous commençons le 2^{ème} tour, pour combien de temps encore!!! Nous avons tous entre 75 et 80 ans.

Merci à tous.

Jean-Marie Ressegand





L'école



A la rentrée, deux nouvelles enseignantes sont arrivées à l'école : Sonia Gavallet qui a en charge la classe de CP-CE1 et Aurélie Besnard à qui il a été attribué, la classe des CE2-CM1-CM2. Karine Chauvineau, déjà à l'école depuis quelques années, s'occupe de la classe de maternelle et prend en charge la direction de l'école.

L'école compte actuellement 56 élèves : 20 en maternelle, 18 en CP-CE1 et 18 en CE2-CM1-CM2.

Cette année, les enfants profiteront pleinement du nouvel équipement informatique mis en place l'an passé dans l'école.

- * Les enfants de cycle 3 ont notamment dans leur classe un tableau interactif qui va leur permettre de développer les compétences du Brevet Informatique et Internet nécessaire à l'entrée en 6^{ème}. Ils vont d'ailleurs participer à un concours de messagerie entre différentes classes.
- * Les autres élèves de l'école auront la possibilité de s'approprier

l'outil informatique grâce aux 12 mini ordinateurs dont l'école est équipée.

Un journal de classe va être édité. Il sera principalement rédigé par les élèves de CE2-CM1-CM2 mais les autres classes auront la possibilité d'y apporter leur contribution. Il contiendra différentes rubriques : l'interview d'une personne du village permettant la connaissance d'une fonction, d'un métier ou autre, un article sur un thème choisi, un article sur la vie de l'école, des jeux, ...

A la rentrée Karine Chauvineau et ses élèves ont étudié les pommes, projet source de nombreuses activités autour de ce fruit : sortie, observation et cueillette, cuisine, travail sur les sens,... En fin d'année, cette classe travaillera sur l'Afrique.

Comme tous les ans, les enfants des classes élémentaires vont profiter d'un accès au bassin d'initiation de Gençay pour apprendre à nager. Les enfants des grandes sections iront également, en fin d'année, découvrir le bassin et diminuer leur appréhension de l'eau.

Le 10 décembre, aura lieu la fête de Noël, organisée par l'A.P.E. Les enfants offriront un spectacle à leurs parents, amis... Aurélie Besnard a pris en charge une partie des élèves pour créer une chorale d'école qui se produira lors de cet événement.

L'équipe enseignante tient à remercier tous les acteurs de la commune qui travaillent en lien direct avec l'école et qui permettent d'offrir aux enfants de bonnes conditions d'apprentissage.

Voilà ! L'année scolaire a déjà bien commencé, nous la souhaitons riche en enseignements grâce à ces différents projets. Nous espérons participer, pour les élèves, à une meilleure connaissance de leur environnement proche mais aussi à une ouverture culturelle sur d'autres milieux.

Nous attacherons beaucoup d'importance au respect de tous dans l'école...

Les enseignantes

Musique à Château-Garnier



En 2010-2011, un groupe de sept enfants a pu poursuivre la formation musicale commencée à la rentrée 2009. Cet atelier leur a permis de s'initier à divers instruments de musique, de participer à des jeux vocaux, rythmiques, à élaborer leur culture musicale pour pouvoir par la suite choisir un instrument dont l'enseignement est dispensé à Gençay.

Par ailleurs un groupe de six adultes avait également été ouvert à la rentrée 2010.

Les deux ateliers ont pu se pro-

duire à la fête de la Cendille au mois de juin.

Malheureusement, à la rentrée 2011, nous n'avons pu réunir suffisamment d'inscriptions pour ouvrir un nouveau groupe de débutants enfants et maintenir l'atelier adulte. La Cendille, Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Pays Gencéen ne peut effectivement, pour des raisons de coût, ouvrir des ateliers village que pour des groupes de 6 participants minimum.

Néanmoins, il sera toujours possible de rouvrir des ateliers si ce chif-

fre est atteint. **C'est pourquoi nous vous encourageons vivement à vous faire connaître tout au long de l'année, si vous êtes intéressés par ce type d'activités pour vous ou vos enfants.** Cela nous permettra d'établir une liste pour la rentrée prochaine et de vous contacter pour une réunion d'information en juin ou septembre.

Pour nous joindre, appeler :

⇒ 0549878791

⇒ 0549878011

Association des Parents d'Elèves

Les vacances d'été sont terminées et l'association est heureuse de vous accueillir pour cette nouvelle année scolaire.

Nous vous présentons la constitution du nouveau bureau :

- PRESIDENT : RIGOLLET Jérôme
- VICE PRESIDENT : DOUTEAU Gilles
- SECRETAIRE : BETIN Christelle
- TRESORIERE : L A F R E - CHOUX Danielle
- SECRETAIRE ADJOINTE : LUCQUIAUD Laurence
- TRESORIERE ADJOINTE : LUCQUIAUD Estelle

Cette année encore nous regrettons le manque de participation des parents pour le fonctionnement de l'association qui est indispensable pour la vie de celle-ci dans une commune comme la nôtre.

Nous avons besoin de vous, de vos idées et n'hésitez pas à nous faire part de toutes vos suggestions pour le déroulement des manifestations.

Nous vous rappelons que l'adhésion à l'A.P.E. pour la somme de 1 Euro n'est pas obligatoire mais renforce le pouvoir de négociation auprès des instances municipales et scolaires afin d'améliorer le quotidien de nos enfants.

Nous pouvons nous féliciter du bon fonctionnement de la fête de fin année qui nous a permis de faire un don à la coopérative scolaire pour l'achat de matériel scolaire et promouvoir une prochaine sortie scolaire, **nous vous remercions tous de l'intérêt que vous avez porté à toutes nos manifestations.**

Cette année encore, Le Père Noël nous fera le plus grand plaisir d'être parmi nous pour une journée inoubliable le 10 décembre, Nous comptons sur la présence du plus grand

nombre pour que cette journée reste dans le cœur de nos enfants et petits enfants.

Nous vous attendons tous le 10 décembre.

Nous vous souhaitons de bonnes Fêtes de fin d'année.

Le Président et le bureau de l'A.P.E.

« 1 € pour améliorer le quotidien de nos enfants »

La bibliothèque municipale

Vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter la bibliothèque, située, rappelons-le au premier étage de la maison des associations 19 rue Maisonnay, même entrée que l'école maternelle.

Nous avons eu en effet le plaisir d'enregistrer 26 nouvelles inscriptions entre le 1^{er} novembre 2010 et le 31 octobre 2011. Nos lecteurs ont emprunté 530 volumes dans la même période.

Notre fonds continue à s'enrichir grâce aux achats réguliers sur le budget alloué par la Municipalité et aux dépôts de la Bibliothèque Départementale de la Vienne dont le Bibliobus passe deux fois par an et la navette tous les mois. Cette na-

vette nous permet de procurer à nos lecteurs, dans des délais relativement courts, des titres que nous n'avons pas en rayon. Ainsi, par exemple, cette année entre nos achats et les livraisons de la navette, avons nous pu avoir sur nos étagères une grande partie des œuvres les plus marquantes de 2010-2011.

Nous avons également bénéficié cette année de dons de qualité de plusieurs Castelnouais. Nous remercions vivement les donateurs. A signaler un don de romans et livres pratiques en anglais qui seront appréciés par nos lecteurs britanniques mais aussi par les jardiniers !

En 2011, les enfants de l'école

sont venus régulièrement avec leurs maîtresses. Ils ont pu emprunter des livres et albums, ensuite exploités en classe, et écouter des lectures à haute voix présentées par nos bibliothécaires bénévoles.

Plusieurs animations à destination des enfants ont également été organisées :

- ♦ -du 14 au 21 mars 2011, à l'occasion du Printemps des Poètes, nous avons étendu une Grande Lessive (des poèmes à la disposition des enfants sur une corde à linge!) sous le préau de l'école primaire. Les enfants ont fait leur choix et ont illustré les textes de dessins très inspirés qui ont été ensuite expo-

La bibliothèque municipale (suite)

- ◆ Pendant les vacances de Pâques, un petit groupe d'enfants a pu écouter des lectures d'albums autour du thème « Des lectures et des œufs » suivi d'un atelier de décoration d'œufs.
- ◆ En mai, les classes de cycle I et II ont été conviées chacune à leur tour et par groupes à assister à un Raconte-Tapis avec « La cocotte qui tap, tip tip, top ».
- ◆ Enfin, aux vacances de Toussaint une animation Lectures et Atelier a accueilli deux groupes (3-6 ans et 7-10ans) sur le thème des « Sorcières ».

Pour assurer tout cela notre local bibliothèque est trop petit mais nous nous arrangeons avec nos voisins de la Maison des Associations (le Club de Tarot et le Foyer des Jeunes) pour déborder un peu chez eux pour les animations et l'équipement des livres. Nous les remercions de leur compréhension.

Les bénévoles sont actuellement au nombre de cinq. L'une d'entre elles a suivi le stage de 12 jours proposé par la BDV : « Faire vivre une bibliothèque en milieu rural » afin de professionnaliser l'offre de Lecture Publique à Château-Garnier et que nous puissions mieux vous

servir.

La bibliothèque est ouverte au public

- le mardi de 14h30 à 17h30
- le samedi de 10h30 à 12h00



Le Comité des Fêtes

RAPPORT D'ACTIVITE :

L'année 2011 a été, comme les années précédentes, toujours aussi active pour le Comité des Fêtes et ses bénévoles.

En effet nous avons participé aux manifestations suivantes :

- 15ème CASTELGARNIEROISE avec trophée,
- course cycliste CIVRAY-SAINT ROMAIN avec prime de 40€,
- randonnées Gencéennes,
- manifestation cyclo-sportive « LA MICHEL GRAIN ».

De plus nous avons organisé, en collaboration avec l'association de Pêche « Le Beau Gardon », le LOTO du dimanche 10 avril 2011, qui laisse un résultat financier de 37,23€ par association.

Enfin comme chaque année, le dimanche 25 septembre 2011 a eu lieu la 16^{ème} édition de la Foire de la Saint Maurice, dont vous avez trouvé, dans un autre article de la gazette, le compte rendu et les com-

mentaires s'y rapportant.

Comme chaque année nous avons également été présents aux côtés de diverses Associations à travers la sonorisation de certaines de leurs activités, telles que lotos, concours de belote, etc

Nous avons également assisté la Municipalité pour les mêmes raisons, lors des vœux du dimanche 16 janvier et des Commémorations des 8 MAI et 11 NOVEMBRE.

RAPPORT MORAL :

En 2010 Monsieur Claude BERNARDIE a confirmé son désir de quitter ses fonctions de Président comme annoncé précédemment.

Après plusieurs réunions et une Assemblée Générale Extraordinaire un nouveau bureau a vu le jour :

- Présidente : Melle BARREAU Eliane,
- Vice présidents : Mr BONNIN

- Christian & Mr VETAULT Eric, Trésorière : Mme CHEVAIS Claudine,
- Secrétaire : Melle DEGORCE Carine,
- Secrétaire adjoint : Mr BERNARDIE Claude.
- Pour mémoire : vérificateurs aux comptes : Mr LEVEQUE Sylvain & Mr MONFRONT Bernard.

Le Comité des Fêtes semble donc repartir sur des bases nouvelles avec un peu de sang neuf et peut-être pourquoi pas de nouvelles idées.

Je ne manquerai pas néanmoins, en tant que nouvelle Présidente, de remercier vivement tous les membres du Comité des Fêtes et les bénévoles pour leur soutien et leur aide, sans eux une telle entreprise n'aurait pu voir le jour.

Je n'oublierai pas également tous les jeunes, bien motivés le jour de la

Comité des Fêtes (suite)

la Foire de la Saint Maurice, pour leur participation.

En cette fin d'année 2011, je voudrais vous souhaiter à tous un joyeux Noël et vous présenter mes meilleurs vœux pour 2012.

La Présidente

Les majorettes de Couhé Véraç



Le Plan d'Eau

L'ouverture de la pêche, en mars, a été médiocre. Le nombre des cartes saisonnières et carpistes sur l'année est tout à fait satisfaisant.

Malgré quelques soucis avec certains carpistes qui confondent la berge avec le terrain de camping et occupent beaucoup trop de place, peu d'incidents sont à déplorer.

Cette année, le taux d'occupation du camping a été très faible, sans doute dû au mauvais temps.

Selon certaines rumeurs qui affirment que la baignade a été fermée à cause de la pêche, nous tenons à préciser que cela est faux. En effet, un profil de baignade devait être établi, des aménagements effectués et un maître nageur recruté, ce qui n'était pas possible financièrement d'autant qu'il aurait peut être fallu réduire ou fermer la pêche qui est la seule source de revenus.

Afin de soulager les membres du plan d'eau, une personne a été re-

crutée auprès de PLURISERVICES pour la vente de cartes en semaine.

Nous tenons également à remercier Monsieur JANIN de l'Auberge du Castel qui a bien voulu être dépositaire de nos cartes de pêche.

En attendant l'assemblée générale qui aura lieu en février et l'ouverture de la pêche fin mars, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Foyer des Jeunes

Cela fait maintenant deux ans que le foyer des jeunes a rouvert ses portes grâce à quelques bénévoles sous l'impulsion de notre municipalité et de Monsieur le Maire.

Si vous êtes intéressés, venez nous rejoindre à condition d'avoir 14 ans dans l'année avec une autorisation parentale. Pour cela il vous suffit de nous contacter.

L'année 2011 fut très prolifique avec la restauration de notre sono grâce à l'aide de notre ami Wilou. Elle est à disposition de toutes les personnes intéressées moyennant une petite contribution financière.

La fête de la musique fut un réel succès et très appréciée, il y aura une autre édition pour l'année 2012 avec très certainement plus de participants.

Un grand merci à nos jeunes qui répondent toujours présents : fête de la musique et foire de la Saint Maurice. Merci encore !

Le foyer de jeunes présente tous ses vœux de bonheur et surtout de santé pour l'année 2012.

Le président Pascal FERRON

Pour tout contact : 06 84 36 30 45

Infos :

La sono peut se louer au tarif suivant :

- ⇒ pour les associations de Château Garnier 10 € sans caution
- ⇒ Associations hors communes : 30€ et un chèque de caution de 100€
- ⇒ Gratuit pour les membres du foyer.



COMITE D'ECHANGES CULTURELS ET DE JUMELAGE

Une Association locale,

Notre Comité a entamé l'année 2011 avec son assemblée générale annuelle qui a rappelé et validé les activités de l'année 2010. Elle a ensuite procédé à la planification du programme 2011 puis au renouvellement du conseil d'administration.

Un Comité de Jumelage,

Puis sont venues les réunions visant à préparer le voyage de juillet 2011 en Allemagne pour répondre à l'invitation de nos Amis d'Erfürtshausen. Mi-mars, nous avons lancé une invitation à l'ensemble des habitants de la commune pour participer à cet échange. Malheureusement, peu de personnes ont répondu positivement à cette invitation et ce n'est qu'après bien des démarches que nous avons réussi à rassembler une trentaine de participants nous permettant d'affréter un autocar pour ce voyage outre Rhin.

Il faut savoir que la difficulté de ce type d'organisation est avant tout financière et que le manque de participants compromet encore plus sa mise en œuvre. Afin d'honorer, d'une part l'invitation de nos Amis Allemands, puis de maintenir à un niveau acceptable la participation de chacun, le Comité a dû participer de façon significative au financement du voyage. La Commune de Château Garnier, que nous remercions ici vivement, nous a également apporté son soutien.

Les sacs bouclés, nous partîmes le 8 juillet au soir de Château Garnier, les bras chargés de cadeaux pour nos familles d'accueil à bord d'un car Demel-lier conduit, ironie du sort, par.....Jean Louis, un ancien de l'Eteurbeuil. Après environ 14 h de trajet au cours duquel il a régné une très bonne ambiance, nous fîmes une entrée que l'on peut qualifier de « triomphale » dans la petite bourgade d'Erfürtshausen (Hesse - 25 km de Marburg).

Notre séjour a immédiatement débuté par les deux jours de fête et de cérémonies avec :

⇒ Samedi soir : Accueil des invités des trois pays du pacte d'Amitié suivi de

la réunion de travail.

⇒ Dimanche matin : Messe au village d'Erfürtshausen suivie d'une réunion d'information sur le bénévolat au service du vieillissement dans les structures rurales présentée par l'association « Vivre et vieillir dans le village de Mardorf ».

⇒ Dimanche midi : Déjeuner sous le chapiteau avec célébration du XVème anniversaire du Pacte d'Amitié.

⇒ Dimanche après-midi : Spectacles folkloriques en présence de plusieurs groupes pour fêter les 40 ans du Volkstanzgruppe d'Erfürtshausen.

Cette cérémonie a été l'occasion des traditionnels discours des représentants des délégations. L'un d'entre eux fut particulièrement apprécié puisque la presse allemande régionale s'en faisait l'écho dès le lendemain en citant les propos de notre « Kiki » « Unsere Beziehung wächst und dieser Tag ist der Beweis dafür ».

Puis le programme de la semaine a été assez complet et très intéressant. Outre les nombreux repas dans diverses familles locales et autres soirées grillades, nous avons eu droit à :

⇒ La traditionnelle messe du lundi avec procession et « tournée des cimetières »,

⇒ L'enterrement de la fête pour les plus courageux dans la nuit du lundi au mardi,

⇒ Les visites de Marburg et d'Amöneburg,

⇒ Un parcours Accro branches pour les plus jeunes,

⇒ La visite de l'exposition « Jumelages européens » à Staufenberg (qui est jumelée avec Tarjan - Hongrie),

⇒ La visite du Hessenpark : Dans un vaste espace de plusieurs dizaines hectares, une remarquable reconstitution et même pour certaines reconstructions sur place après déplacement de maisons traditionnelles de diverses régions d'Allemagne des siècles précédents.

Et puis le vendredi soir, un dîner de

clôture avec exposition des photos du 1^{er} échange à Château Garnier en 1979, avant d'affronter le moment fatidique tant redouté de tous : l'au revoir avec les embrassades et les pleurs auxquels peu d'entre nous ont encore échappé.

Après un séjour particulièrement réussi et agréable et après 14 heures de trajet dans l'autre sens, nous avons retrouvé Château Garnier le samedi 16 juillet aux environs de midi.

Cet échange a ensuite donné lieu à une soirée à la salle des fêtes pour déguster la bière offerte à l'Eteurbeuil par le Volkstanzgruppe d'Erfürtshausen.

Depuis la première rencontre d'août 1978, 33 années se sont écoulées, de nombreux échanges ont été réalisés et nous constatons que les liens avec nos Amis d'Erfürtshausen sont toujours aussi forts. Que tous ceux qui seraient intéressés par ces rencontres n'hési-



tent pas à nous La Délégation



L'Eteurbeuil

rejoindre.

La Relève



COMITE D'ECHANGES CULTURELS ET DE JUMELAGE

Mais aussi d'échanges culturels.....

Début septembre, le Comité a organisé sa journée annuelle « Sortie culturelle » à laquelle ont participé une vingtaine de personnes.

Après Saint-Savin et les Acadiens en 2010, nous sommes partis cette année dans les environs de Lusignan.

Après une visite de l'église et des halles, nous avons parcouru les vieilles ruelles de ce chef-lieu de canton sur les traces des Lusignan, de Mélusine et de Léodile BERAT puis avons découvert les contreforts de l'ancienne forteresse locale.

Sur les coups de midi, nous nous sommes rendus à Lavausseau pour un pique-nique dans le parc de l'ancienne commanderie. Le repas fut ponctué par une averse

« carabinée » qui nécessita un repli stratégique très rapide sous un abri de proximité.

Nous avons ensuite effectué une visite guidée particulièrement intéressante de la tannerie puis de l'ancienne commanderie des Augustins.

Notre périple s'est terminé en fin d'après-midi par une visite commentée du musée du vitrail à Curzay sur Vonne.

Rendez-vous en septembre 2012 pour la prochaine journée culturelle.

Et en attendant, Bonnes fêtes de Noël à tous et nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Président



Le groupe devant la commanderie de Lavausseau



Fin de la journée devant l'église de Curzay

Groupe Folklorique l'ETEURBEUIL

Les activités de l'Eteurbeuil ont été assez limitées au cours de cette année 2011.

Il faut noter toutefois la participation au spectacle organisé à Château Garnier par la Chorale. On peut regretter bien sûr le manque de public à ce genre de soirée mais les personnes présentes ont à l'évidence énormément apprécié le mélange de chants (avec des chorales aux programmes assez différents) et de danses folkloriques. Ce fut en tout cas pour les membres de l'Eteurbeuil une soirée très sympa et particulièrement réussie.

Et puis le moment fort de cette année 2011 a bien sûr été le voyage en Allemagne pour lequel nous renvoyons le lecteur au texte du Comité d'Echanges Culturels et de Jumelage pour les grandes lignes du séjour sur place.

D'un point de vue folklore, l'Eteurbeuil réussit, malgré un problème d'effectif, à offrir un spectacle de qualité lors des cérémonies des 40 ans de

notre groupe ami d'Erfurtshausen. Aidés par les deux musiciennes locales qui connaissent parfaitement notre programme, mais aussi par la participation pour la circonstance et au « pied levé » d'un ancien danseur du groupe, nous avons pu proposer l'essentiel de nos danses au public allemand ainsi qu'aux délégations européennes.

Le discours du groupe et du Comité à cette cérémonie (qui est à la disposition du public) a rappelé les 33 ans d'échanges et mis l'accent sur le fait qu'en 1978, nous étions simplement Amis et qu'aujourd'hui, nous sommes « de la même famille ». Les retrouvailles sont d'ailleurs toujours aussi fortes et les séparations aussi douloureuses.

En cette fin d'année puis début 2012, nous allons reprendre les répétitions en vue de maintenir notre niveau de compétitivité et de mettre sur pied un programme qui soit le plus complet possible et susceptible de répondre aux différentes demandes du public.

Le retour, de quelques danseurs devrait permettre d'étoffer notre petit groupe. Mais sachez que toutes les personnes intéressées par la pratique de nos danses et désireuses de nous rejoindre sont invitées à nous contacter au plus vite. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'une activité très contraignante comme cela a été le cas dans le passé. Les spectacles sont peu nombreux et souvent choisis et programmés à l'avance par le groupe.

Avant de remonter sur scène, un programme de remise en état de nos costumes qui ont beaucoup souffert au cours des années passées s'avère indispensable. Il s'agit là d'une tâche importante, difficile et assez coûteuse qui va nous prendre quelques mois.

Dans l'attente de nous retrouver sur scène, l'Eteurbeuil vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de Noël et vous présente ses meilleurs vœux de Bonheur, de Santé et de Réussite pour la nouvelle année qui arrive.....déjà.

Le Président

L'Union Sportive Castelgarniéroise

Le club de Château-Garnier compte actuellement 37 licenciés seniors et 19 licenciés en catégorie de jeunes. L'équipe 1 entame sa troisième saison en 3^{ème} division, l'équipe 2 est en 5^{ème} division depuis deux ans, quant à l'équipe 3, qui est en entente avec Usson-du-Poitou 2, elle évolue en 6^{ème} division.

Malgré la venue de nouveaux joueurs pour enrichir notre effectif, nous éprouvons quelques difficultés à fournir des joueurs pour l'équipe 3 depuis le début de la saison; nous n'avons que 2 ou 3 joueurs en moyenne disponibles pour cette équipe. D'ailleurs, nous remercions les joueurs d'Usson-du-Poitou de compléter largement l'effectif en fournissant 10 joueurs en moyenne.

Nous espérons qu'à l'avenir nous serons en mesure de pouvoir mieux assurer l'effectif de l'équipe 3. C'est pour cela que nous demandons à tous nos licenciés de bien vouloir jouer le jeu par respect de notre engagement de l'équipe 2 d'Usson-du-Poitou.

Côté manifestations, nous vous informons que notre traditionnel tournoi de sixte, qui a remporté un grand succès en juin dernier, se déroulera le samedi 09 juin 2012 en semi nocturne.

Le dimanche 1^{er} juillet 2012, nous pourrons vous accueillir lors de notre méchoui de fin de saison. Nous organisons également notre soirée moules/frites le samedi 11 août 2012 : ambiance assurée.

Nous tenons à préciser que tous les jeunes qui sont nés en 2005 peuvent s'inscrire au club. Pour tous renseignements s'adresser à :

- M. TOURON JEAN MICHEL 20 Rue Maisonnay 86350 CHÂTEAU-GARNIER Tel : 05-49-87-74-42 ou 06-48-18-63-67
- M. HUVELIN LOUIS MARIE L'Épine 86350 CHÂTEAU-GARNIER Tél : 05-49-87-81-51 ou 06-88-59-62-28

Le club remercie également les compagnes de joueurs et dirigeants

pour leur bénévolat lors de ces manifestations et de leur patience tout au long de la saison.

Nous remercions également M. Arlot Fabrice artisan peintre pour nous avoir acheté un jeu de maillots ainsi que les Etablissements Garandeau Béton pour avoir sponsorisé les K-ways.

Nous tenons à remercier à nouveau la municipalité pour sa subvention et son aide matérielle ainsi que les supporters, les artisans commerçants pour leur générosité ainsi que tous ceux qui nous accueillent lors de la présentation des calendriers.

TOUS LES JOUEURS ET DIRIGEANTS VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNÉE 2012.



Le Tennis Club

Le bilan de l'année écoulée s'est effectué lors de l'assemblée générale du 5 novembre. Les membres regrettent toujours que l'occupation du court ne soit pas plus importante. Les cours d'été pour les enfants se sont bien déroulés : aucun cours n'a été annulé pour cause de mauvais temps, 8 enfants étaient inscrits. Dans une volonté de simplification, les tarifs ont été harmonisés, il est à noter que par exemple la carte jeune de moins de 18 ans (avec cours été et licence inclus) est à 20 €.

Les cartes seront délivrées dès maintenant auprès de Mr Claude Carzan, Mr Gérard Hebras ou Mme

Isabelle Audoux.

Le nouveau bureau pour la saison 2011-2012 est ainsi constitué :

- * M. Claude Carzan : Président d'Honneur
- * M. Gérard Hebras : Président
- * Mme Isabelle Ribardière : Vice-présidente
- * M. François Audoux : Trésorier
- * Mlle Mathilde Audoux : Secrétaire

Tous les membres du club remercient M. Claude Carzan pour son dévouement pendant ses longues années de présidence et tiennent à

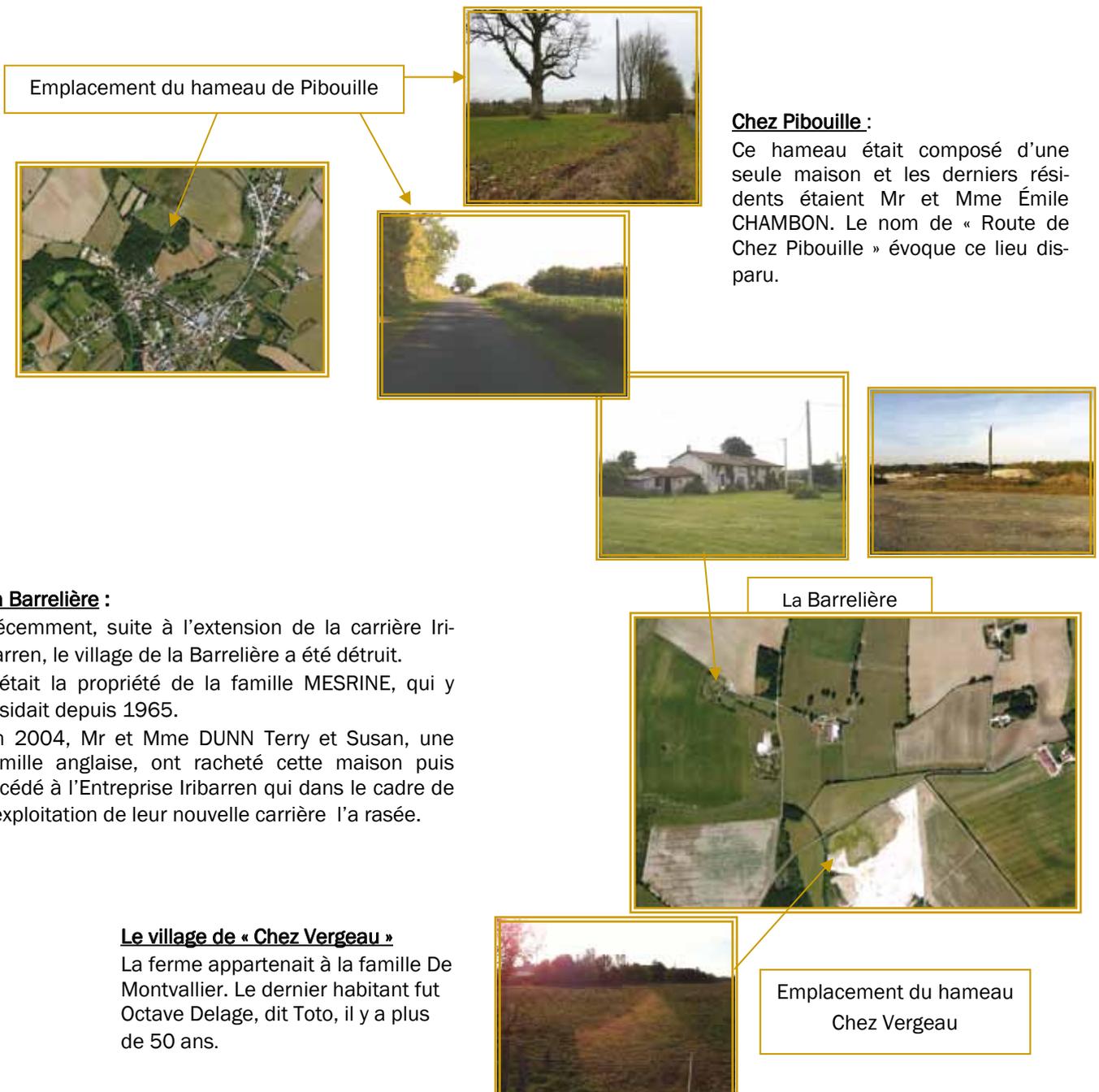
lui exprimer leur admiration pour son jeu (à plus de 80 ans...). Comme quoi, on peut pratiquer le tennis à tout âge !

Cette année, le bureau souhaite qu'une journée détente soit organisée en juin 2012 avec jeux et barbeque autour du court.

Il a été aussi décidé de créer un site Internet via la Fédération de Tennis, qui pourrait ainsi véhiculer des informations sur le tennis en général et sur notre club en particulier. Vous pouvez aussi vous connecter à www.chateau-garnier.fr pour toutes infos.

La page nostalgie

Les décennies passent et au fil du temps quelques uns de nos villages ont disparu pour diverses raisons. Il nous a paru intéressant de les évoquer dans cette gazette afin que la mémoire de ces lieux perdure.



Il existe d'autres villages disparus dont nous parlerons dans le prochain bulletin.

Parfois les maisons restent mais le nom du village disparaît: C'est le cas de la Grêlerie qui maintenant est confondue avec le village de la Pigerie. A la demande de ses habitants, le Conseil municipal a décidé de réattribuer ce nom à ce hameau.

Le coin des gourmets

Ile flottante

Pour 4 personnes:

Ingrédients:

- 1 l de lait
- 6 œufs
- 150 g de sucre en poudre
- 1 cuillère à café de maïzena
- extrait de vanille liquide ou sucre vanillé
- 1 pincée de sel fin
- 10 morceaux de sucre (n° 3)
- 3 ou 4 cuillères à soupe d'eau pour le caramel



Préparation:

1 - Dans une grande casserole, mettre le lait à bouillir.

2 - Séparer les blancs des jaunes d'œufs (en veillant à ne pas mettre de jaunes avec les blancs), monter les blancs en neige avec la pincée de sel, quand le lait arrive à ébullition, réduire le feu pour le laisser juste frémir.

3 - A l'aide d'une cuillère prélever du blanc d'œuf et former des quenelles que vous déposerez au fur et à mesure à la surface du lait, il ne faut pas les faire chevaucher mais renouveler l'opération jusqu'à épuisement des blancs d'œufs. Laisser cuire une minute, puis retourner sur l'autre face et laisser cuire encore une minute (les blancs deviennent caoutchouteux s'ils sont trop cuits). Égoutter dans une passoire posée sur une assiette et réserver.

4 - Battre les jaunes d'œufs avec le sucre en poudre et la vanille. Quand le mélange a blanchi, ajouter la maïzena, bien mélanger, puis verser petit à petit le lait bouillant et continuer de fouetter.

5 - Verser le mélange dans la casserole et faire épaissir à feu moyen en remuant sans arrêt avec une spatule en bois. Pour savoir si la crème est suffisamment cuite, sortir la cuillère en bois de la préparation et la mettre horizontalement, avec l'index tracer un trait sur la cuillère si la crème ne coule pas sur le trait, elle est cuite. La crème anglaise ne doit pas bouillir car les jaunes d'œufs coagulent et la crème tourne, la présence de maïzena évite ce désagrément, (si néanmoins ce cas se produisait verser la crème sans attendre dans un saladier froid et battre la vigoureusement).

6 - Placer la crème au réfrigérateur, dans un grand saladier, quand elle

est bien froide déposer les blancs dessus pour former un dôme.

7 - Réaliser un caramel avec l'eau et le sucre, quand il est bien doré le verser sur les blancs d'œufs en petits filets.

8 - Déguster cette crème bien fraîche. Elle était souvent réalisée autrefois car les ingrédients utilisés étaient bon marché mais elle reste toujours aussi appréciée aujourd'hui, accompagnée d'un broyé du Poitou, d'une génoise, de brioche ou de gâteau au chocolat...

«À consommer sans modération, nous avons testé la recette pour vous»

La Page Anglaise

Le fonctionnement du système électoral anglais

Le Parlement Britannique

Le corps législatif Britannique composé de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords qui siègent au Palais de Westminster. Le souverain convoque et dissout le Parlement, ouvre chaque session parlementaire et signe les textes de lois.

Des élections législatives ont lieu au minimum tous les cinq ans et renouvellent la totalité de la Chambre des Communes.

Chambre des Communes : House Of Commons

La Grande-Bretagne est découpée en 659 circonscriptions électorales, qui correspondent à des zones géographiques et élisent leur député qui siègera à la Chambre des Communes, Chambre basse du Parlement. Chaque MP (member of parliament) représente une circonscription.

Le rôle essentiel de la Chambre des Communes est d'exercer le pouvoir législatif et de débattre de la politique gouvernementale. Chaque séance débute par « question time », une demi-heure pendant laquelle les députés posent des questions aux ministres. Des commissions spécialisées (select committees) permettent également de contrôler les activités du gouvernement.

Chambre des Lords: House Of Lords

Chambre haute du Parlement britannique. Ses membres ne sont pas élus et ne perçoivent pas de salaire. Elle est composée de *Lords Spiritual* (évêques et archevêques) et, en grande majorité, de *Lords Temporal* (pairs à vie pairs héréditaires, *Law*

Lords).

La Chambre des Lords propose et examine des projets de loi, mais son pouvoir en ce domaine est très inférieur à celui de la Chambre des Communes. C'est la plus haute instance judiciaire du pays.

Principaux partis politiques du Royaume-Uni

Le système politique britannique actuel est fondé sur le Bipartisme, c'est-à-dire deux grands partis, les conservateurs à droite et les travaillistes à gauche.

Quelques formations plus modestes s'articulent autour de ce schéma binaire, on retrouve, par exemple les Démocrates libéraux; les Libéraux sont considérés traditionnellement comme le parti du centre ou centre-gauche.

Les Principales caractéristiques

Le Premier ministre britannique peut annoncer des élections à tout moment de son mandat, après avoir demandé au monarque de dissoudre les Chambre des Communes.

Les électeurs doivent avoir 18 ans révolus.

Le vote n'est pas obligatoire.

Les électeurs élisent leur député mais ne choisissent pas directement le Premier ministre.

La tradition constitutionnelle veut que le gouvernement soit formé par le parti qui détient la majorité des sièges à la Chambre des Communes.

Le dirigeant du parti victorieux est généralement nommé Premier ministre par le monarque.

Le Premier ministre choisit les membres de son gouvernement et soumet la liste à la Reine.

C'est le cabinet, composé de 18-24 membres, qui se partage les grands ministères et forme la « garde rapprochée » du Premier ministre.

Elections générales britanniques de 2010

Les élections législatives britanniques ont eu lieu le 6 mai 2010 après la dissolution du Parlement par la reine Elizabeth II sur demande du Premier ministre Gordon Brown le 12 avril 2010.

Les résultats annoncés officiellement dans la matinée du 7 mai 2010, débouchent sur une situation inédite depuis 1974: un parlement sans majorité.

Le Parti conservateur arrive en tête avec 306 sièges, suivi du Parti travailliste avec 258 sièges et des démocrates libéraux avec 57 sièges.

Après cinq jours de négociations entre conservateurs et démocrates libéraux puis entre travaillistes et démocrates libéraux, un accord est finalement trouvé entre conservateurs et démocrates libéraux.

Le 11 mai 2010 Gordon Brown démissionne et David Cameron devient Premier ministre du Royaume-Uni.



La Page Anglaise

Presidential and Legislative Elections in France

The Electoral System

The president of France is directly elected by universal suffrage in two stages of voting.

All parties take part in the first round, usually promoting their own candidates.

However, presidential hopefuls are required to present 500 endorsements signed by elected officials in order to secure a place on the ballot.

If no candidate obtains an absolute majority of all valid votes cast in the first round, then the top two candidates qualify for a runoff election, in which the candidate with the largest number of votes is elected to office for a term of five years.

Who can vote in France?

To vote in France one must meet certain conditions.

One must be a French National and be a least 18 years old on the election day and have registered on the electoral role.

Also it is necessary to be in full possession of all civic and political rights that one can loose if found guilty of certain crimes, for example corruption.

The French Political Party's :

* **Le MODEM (Mouvement Démocrate)**

Created by Francois Bayrou after the présidentielles of 2007 a centre party.

* **Le NC (Nouveau Centre)**

Created in 2007 by ex members of the UDF. A party centre right.

* **L'UMP (Union pour un Mouvement Populaire)**

Part right and centre-right. It is the main French political Party and the party that the current president Nicolas Sarkozy heads.

* **Le MRC (Mouvement Republicain et Citoyen)**

Left party founded in 2003.

* **Le PS (Parti socialiste)**

Formed in 1969 It is the main left party in France and is the second political party after the UMP.

* **Le MPF (Mouvement Pour La France)**

Managed by Philippe de Villiers since its creation—a right party.

* **Les VERTS**

Ecologist of the left.

* **Le PG (Party de Gauche)**

Formed in 2008 by Jean-Luc Mélenchon and Marc Dolez in accordance with the PS party.

* **Le FN (Front National)**

Extreme right party managed from its creation in 1972 by Jean-Marie Le Pen and now by his daughter Marine.

* **Le NPA (Nouveau Parti Anti-capitaliste)**

Created in 2009 it represents

ideologies revolutionary, Marxists and liberalists.

Important Election Dates for 2012

19 march Publication of the official list of candidates

9 April Official start of electoral campagne

20 April End of electoral campagne

22 April First round of voting

6 May Second round

17th May Start of mandate for the new president of the republic of France



La Page Anglaise

Some useful christmas words in French and English

Des mots de Noël utiles en français et anglais...



Une coupe de champagne

Glass of champagne

Une dinde

Turkey

Une bougie

Candle



Le Père Noël

Father Christmas

Un sapin

Christmas tree



Un jouet

Toy

Une guirlande

Garland

Du papier cadeau

Wrapping paper

Une crèche

Nativity, crib



Une bûche de Noël

Christmas log

Un âne

Donkey

Un berger

Shepherd



Emballer

To wrap

Une messe

Mass

C'est magnifique

Its great

C'est délicieux

Its delicious

J'adore

I like

Partager

To share

Une truffe

Chocolate truffle

Une cheminée

Fireplace

Réveillonner

To celebrate christmas eve



Sommaire

Le mot du Maire Vœux de la Municipalité	Page 3
L'état civil Les horaires de la Mairie et de l'agence postale	Page 4
Le mariage de Marion Les illuminations 2010 La foire de la Saint-Maurice	Page 5
Vœux à la Maison de retraite Une nouvelle centenaire	Page 6
Bravo Nicolas La médaille de la famille française	page7
Les réunions de conseil municipal	Page 8 à 15
Les travaux de voirie et les bâtiments	Page 16 à 17
Le point sur le Multiservice et le Bar-hôtel-restaurant	Page 18 à 19
La mise en accessibilité	Page 19
Le point sur les éoliennes Le projet de centrale photovoltaïque au sol	Page 20
Le point sur la production photovoltaïque Le syndicat du Clain-sud	Page 21
La Communauté du Pays Gencéen	Page 22 à 25
Le Syndicat mixte du Pays Civraisien	Page 25 à 26
L'Office du Tourisme	Page 26 à 28
La Rêverie La formation aux premiers secours	Page 28 à 29
Las pages sociales	Page 30 à 36
Les associations	Page 37 à 47
La page nostalgie	Page 48
Le coin des gourmets	Page 49
Les pages anglaises	Page 50 à 52



Le Comité de Rédaction

*François AUDOUX
Claudine CHEVAIS
Jacky GUINAULT
Huguette LEOBET
Sylvie MIGNON
Edwige MONFRONT
Angela STEPHENS*

*Publication assistée
par ordinateur*

*Isabelle AUDOUX
Audrey LAVAGNE
Michel ROUET
Françoise VETAULT*



*Monsieur Le Maire et ses Conseillers
seront heureux de vous retrouver
pour les vœux de la Municipalité :*

Le Dimanche 8 Janvier

A 10 h

A la Salle des Fêtes

A l'issue de ces vœux, nous partagerons le verre de l'amitié.

